

Etat et dynamique de la Population en République Démocratique du Congo

MANGALU MOBHE Agbada, Ph.D

Février 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	0
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET SYMBOLES	5
Liste des figures.....	6
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES CARTES	8
AVANT-PROPOS.....	9
INTRODUCTION GENERALE	10
Introduction.....	10
Méthodologie et sources des données	10
Structure et organisation du rapport	10
Chapitre 1 : CONTEXTE GENERAL DE LA R.D.C.	11
1.1. Introduction.....	11
1.2. Situation géographique	11
2.1. Organisation politico-administrative.....	12
2.2. Contexte socio-démographique et culturel	14
2.3. Contexte politique.....	15
2.4. Contexte économique	18
CHAPITRE 2 : ETAT ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	22
2.1. Introduction.....	22
2.2. Taille, densité et accroissement de la population.....	22
2.3 Structure par âge et par sexe de la population	23
2.4. Répartition de la population par provinces et densité de la population	24
2.5. Répartition de la population selon le milieu de résidence.....	25
2.6. Taille et composition des ménages	26
2.7. Conclusion	26
CHAPITRE 3 : NUPTIALITE ET EXPOSITION AU RISQUE DE GROSSESSES	27

3.1. Introduction.....	27
3.2. Répartition de la population selon l'état matrimonial.....	27
3.3. Age à la première union	28
3.4 Age aux premiers rapports sexuels	29
3.5. Pratique de la polygamie.....	30
3.6. Exposition au risque de grossesse	31
3.7. Conclusion	32
CHAPITRE 4 : NIVEAU ET TENDANCE DE LA FECONDITE	33
4.1. Introduction.....	33
4.2. Niveau et tendance de la fécondité	33
4.3. Parité moyenne et stérilité primaire	34
4.4. Intervalle inter-génésique	35
4.5. Age à la première naissance	37
4.6. Fécondité des adolescentes	38
4.7. Conclusion	40
CHAPITRE 5 : SANTE DE LA REPRODUCTION	41
5.1. Introduction.....	41
5.2. Connaissance de méthodes contraceptives.....	41
5.3. Utilisation actuelle des méthodes contraceptives	43
5.4. Besoins en matière de planification familiale	46
5.5. Soins prénatals et accouchement	49
5.6. Soins post-natals	52
5.7. Conclusion	55
CHAPITRE 6 : NIVEAU DE MORTALITE	56
6.1. Introduction.....	56
6.2. Niveaux et tendance de la mortalité des enfants	56
6.3. Mortalité différentielle des enfants et groupes à hauts risques.....	57
6.4. Mortalité adulte	57

6.5. Mortalité maternelle	57
6.6. Conclusion	58
CHAPITRE 7 : NIVEAU ET TENDANCE DE LA MIGRATION	59
7.1. Introduction.....	59
7.2. Niveau et tendance de la migration interne	59
7.3. Niveau et tendance de la migration internationale	59
7.4. Conclusion	59
CHAPITRE 8 : POPULATION ET EDUCATION	60
8.1. Introduction.....	60
8.2. Répartition de la population selon le niveau de d’instruction.....	60
8.3. Répartition de la population selon le degré d’alphabétisation.....	63
8.4. Taux d’admission au primaire	65
8.5. Taux net d’admission au primaire	66
8.6. Taux brut de scolarisation au primaire.....	67
8.7. Indice de parité au primaire	68
8.8. Taux d’achèvement du primaire	68
8.9. Taux de transition du primaire au secondaire	70
8.10. Taux brut de scolarisation pour le secondaire	71
8.11 Indice de parité au secondaire (voir ratio fille – garçon au secondaire)	72
8.12. Taux d’achèvement au secondaire.....	72
8.13. Ratio fille/garçons au secondaire	73
8.16. Conclusion	74
CHAPITRE 9 : POPULATION ET EMPLOI	75
9.1. Introduction.....	75
9.2. Taux d’activités passé et actuel.....	75
9.3. Types d’occupation.....	76
9.4. Types d’emploi exercés	76
9.5. Taux de chômage.....	77

9.6. Conclusion	78
CHAPITRE 10 : POPULATION ET CONDITION DE VIE.....	79
10.1. Introduction.....	79
10.2. Répartition des ménages selon les caractéristiques de l'habitat.....	79
10.3. Répartition des ménages selon les biens possédés par les ménages	80
10.4. Répartition des ménages selon les modes d'évacuation des ordures	81
10.5. Répartition des ménages selon l'indice de bien-être économique.....	81
10.6. Conclusion	83
Chapitre 11 : Statut de la femme et violences conjugales	84
11.1. Introduction.....	84
11.2. Contrôle de l'utilisation de l'argent dans le ménage	84
11.3. Possessions de biens	84
11.4. Prise de décisions dans le ménage	84
11.5. Opinion sur les violences sexuelles	84
11.6. Violences physiques subies depuis 15 ans	84
11.7. Violences sexuelles subies depuis 15 ans.....	84
11.8. Contrôle exercé par le mari/partenaire	84
11.9. Violence conjugale	84
11.10. Violence contre le conjoint	84
11.11. Conclusion	84
CONCLUSION GENERALE	85
BIBLIOGRAPHIE.....	86
ANNEXE	87

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET SYMBOLES

BNS : Besoins non satisfaits

DSCR: Document de la Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté

IDH : Indice de Développement Humain

ISF : Indice Synthétique de Fécondité

MICS : Enquête par grappes à indicateurs multiples

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PRISE : Plan de Réhabilitation et Reconstruction des Infrastructures Scolaires

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RDC : République Démocratique du Congo

REC 1984 : Recensement de 1984

TBS : Taux Brut de Scolarisation

Liste des figures

Work in progress

LISTE DES TABLEAUX

Work in progress

LISTE DES CARTES

Work in progress

AVANT-PROPOS

Work in progress

INTRODUCTION GENERALE

Introduction

Méthodologie et sources des données

Structure et organisation du rapport

Work in progress

Chapitre 1 : CONTEXTE GENERAL DE LA R.D.C.

1.1. Introduction

Dans cette introduction, il est question de présenter le contexte général de la République Démocratique du Congo, dans la mesure où ce contexte peut déjà en lui-même être porteur des éléments susceptibles de faciliter la compréhension de toutes les statistiques que nous aurons à présenter dans les lignes qui suivent. Comme on peut bien s'en rendre compte, ce chapitre est élaboré en compilant les documents historiques, les rapports des institutions, les rapports d'enquête, les publications scientifiques et d'autres documents pertinents.

Cinq sections constituent l'ossature de ce chapitre. Après cette brève introduction dans la première section, la deuxième section traite du contexte géographique du pays où il est question de situer la RDC en Afrique et dans la région de l'Afrique centrale, de traiter de son climat et de son hydrographie. La troisième section aborde le contexte politico-administratif, notamment l'organisation administrative du pays. La quatrième section fournit quelques indications sur le contexte socio-démographique et culturel du pays, notamment l'évolution de sa population et la répartition de cette dernière selon quelques critères, la cinquième section aborde l'évolution politique du pays et enfin dans la sixième section, nous examinons le contexte économique. Une conclusion clôture ce chapitre.

1.2. Situation géographique

La République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des trois plus grands pays d'Afrique en termes de superficie. Elle est située en Afrique Centrale, à cheval sur l'Équateur, entre 5° latitude nord et 13° latitude sud. Sa superficie est de 2 345 409 km². Sa position géostratégique lui permet de partager une frontière d'environ 10 292 km avec 9 autres pays d'Afrique, dont : la République du Congo et l'enclave de Cabinda à l'Ouest ; la République Centrafricaine et le Soudan au Nord ; l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est ; la Zambie au Sud-Est et l'Angola au Sud.

La RDC dispose d'un relief diversifié. Au centre, se trouve une cuvette qui occupe 48 % de la superficie du territoire national et dont l'altitude moyenne est de 350 m. Cette cuvette est couverte par une forêt dense avec de nombreuses étendues marécageuses. Autour de la cuvette s'étalent une série de plateaux étagés qui s'étendent jusque dans les pays frontaliers, à l'exception de la partie orientale où les plateaux se terminent par des montagnes dont l'altitude moyenne dépasse les 1 000 m. Avec ce relief, la RDC connaît un climat chaud et humide sur la majeure partie de son territoire. Dans la cuvette, on observe une pluviométrie élevée atteignant parfois jusqu'à 2 000 mm par an. Celle-ci s'accompagne d'une température également élevée dont la moyenne annuelle est de 25°. La pluviométrie et surtout la température s'abaissent au fur et à mesure qu'on s'approche du relief montagneux de l'Est.

Quant à l'hydrographie de la République Démocratique du Congo, elle est essentiellement constituée du bassin du fleuve Congo qui, long de 4 700 km, traverse le pays d'Est en Ouest dans sa partie nord et, du Nord au Sud dans sa partie occidentale avant de se jeter dans l'océan Atlantique. Alimenté par des rivières situées de part et d'autre de l'Équateur et qui se ressource dans des zones dont les saisons alternent, le fleuve Congo a un débit régulier et offre, avec ses affluents pour la plupart navigables, d'énormes possibilités pour le transport fluvial. Influencés par le relief, le climat et l'hydrographie, le sous-sol et le sol offrent également des potentialités minières et agricoles importantes et variées. S'agissant du sous-sol, la RDC regorge de nombreux minerais dont les plus importants sont le cuivre, le diamant et l'or.

1.3. Organisation politico-administrative

Depuis 2016, et suivant les prescrits de l'article 2 de la Constitution de 2006, la République Démocratique du Congo a adopté une nouvelle configuration territoriale du pays. Ainsi, le nombre de provinces est passé de 11 à 26, dont la ville de Kinshasa, qui, a aussi un statut de province. Chaque province jouit d'une personnalité juridique, avec autonomie financière et administrative.

Les provinces sont, à leur tour, subdivisées en villes et en territoires. Les villes sont subdivisées en communes urbaines et en communes rurales et les territoires en secteurs et chefferies. Les communes urbaines ou rurales sont subdivisées en quartiers. Les secteurs et chefferies sont subdivisés en groupements et les groupements en villages.

Au total, il est dénombré 145 Territoires, 471 secteurs, 263 chefferies et 6095 groupements identifiés et certifiés par la loi. La République compte plus de 50 000 villages.

Tableau 1.1 : Les différences province de la RDC avec leurs chefs-lieux et limites

Province	Chef-lieu	Limite Nord	Limite Sud	Limite Est
Bas-Uélé	Buta	République centrafricaine	Nord de la Tshopo	Haut-Uélé
Equateur	Mbandaka	Sud de l'Ubangi et de la Mongala	Nord- du Mai-Ndombe	Ouest de la Mongala et de la Tshuapa
Haut-Katanga	Lubumbashi	Est du Haut-Lomami et Sud du Tanganyika	Frontière avec la Zambie – Source rivière Lualaba	Frontière avec la Zambie – Rivière Musungushi
Haut-Lomami	Kamina	Sud de Lomami	Nord de Lualaba	Ouest de Tanganyika et du Haut-Katanga
Haut-Uélé	Isiro	République centrafricaine et République du Soudan du Sud	Nord de l'Ituri et Est de la Tshopo	Nord de l'Ituri
Ituri	Bunia	Sud et Est du Haut-	Nord du Nord-Kivu	Frontière avec la

		Uélé et la frontière avec la Rép. Du Soudan du Sud		République de l'Ouganda
Kasaï	Luebo	Sud de la Tshuapa et Ouest du Sankuru	Frontière avec la Rép. D'Angola	Ouest du Sankuru et le Nord du Kasaï central
Kasaï	Kananga	Est du Kasaï et Sud du Sankuru	Nord de Lualaba	Ouest du Sankuru ; Nord et Ouest de Kasaï oriental et Ouest du Lomami
Kasaï Oriental	Mbuji-Mayi	Est du Kasaï Central et Sud du Sankuru	Ouest du Lomami	Ouest de Lomami et Sud du Sankuru
Kongo Central	Matadi	Rép. Du Congo et Sud de la ville Kinshasa	Frontière avec l'Angola	Ouest du Kwango
Kwango	Kenge	Sud du Kwilu	La frontière avec l'Angola	Ouest du Kasaï et la frontière avec l'Angola
Kwilu	Bandundu	Sud du Bandundu	Nord du Kwango	Ouest du Kasaï
Lomami	Kabinda	Sud du Sankuru et Maniema	Nord du Haut Lomami et du Lualaba	Ouest du Tanganyika
Lualaba	Kolwezi	Sud du Kasaï Central et Lomami ainsi que l'Ouest et le Sud du Haut-Katanga	La frontière avec la Zambie et la frontière avec l'Angola	Ouest du Haut-Katanga
Maï-Ndombe	Inongo	Sud de l'Equateur et de la Tshuapa	Ouest du Kasaï ; Nord du Kwilu ; et Kinshasa	Ouest du Kasaï
Maniema	Kindu	Sud de la Tshopo	Nord de Tanganyika et de Lomami	Ouest du Nord-Kivu et du Sud-Kivu
Mongala	Lisala	Nord de l'Ubangi	Tshuapa et Equateur	Bas-Uélé et Tshopo
Nord-Kivu	Goma	Ituri	Sud-Kivu	L'Ouganda et le Rwanda
Nord-Ubangi	Gbadolite	Rép.Centrafricaine	Mongala et Sud-Ubangi	Bas-Uélé
Sankuru	Lusambo	Tshuapa	Lomami et Kasaï Central	Tshopo et Maniema
Sud-Kivu	Bukavu	Maniema et Nord-Kivu	Tanganyika	Rwanda ; Burundi et Tanzanie
Sud-Ubangi	Gemena	Rép.centrafricaine et Nord-Ubangi	Equateur	Nord-Ubangi et Mongala
Tanganyika	Kalemie	Maniema et Sud-Kivu	Zambie et Haut-Katanga	Tanzanie
Tshopo	Kisangani	Mongala et Bas-Uélé	Maniema	Haut-Uélé ; Ituri et Nord-Kivu

Tshuapa	Boende	Mongala	Sankuru ; Kasai et Mai-Ndombe	Tshopo
Kinshasa	----- ---	Congo-Brazzaville et Mai-Ndombe	Kongo Central	Kwango et Kwilu

1.4. Contexte socio-démographique et culturel

Il est hasardeux à l'heure actuelle d'établir la situation démographique exacte de la population congolaise du fait d'une carence des données à jour. En effet, le dernier recensement de la population congolaise à 1984. Toutefois, partant des chiffres obtenus de ce recensement, l'Institut National de la Statistique (INS) essaie d'élaborer des projections de population.

En effet, estimé à 13,5 millions en 1958 (Vanderlinden et *al*, 1980), la population congolaise a augmenté rapidement, passant de 21,6 millions en 1970, lors du recensement administratif du pays réalisé par le Ministère de l'Intérieur (Ministère de l'Intérieur, 1970), à 30,7 millions en 1984 (INS, 1992). Depuis lors, pendant près de 30 ans, les chiffres de population utilisés proviennent des projections établies par l'Institut National de la Statistique (INS) à partir des données de ce recensement scientifique. Ainsi, en 2012, la population totale de la RDC a été estimée à 77,8 millions d'habitants, avec un taux de croissance moyen de 3,4 %.

Au regard de sa superficie, il y a lieu de noter que la RDC reste un pays sous-peuplé avec seulement 24 habitants au kilomètre carré. Seule la ville de Kinshasa observe une très forte densité, soit 577 habitants au kilomètre carré.

Une de caractéristique de la population de la RDC se caractérise est son extrême jeunesse. En effet, la proportion de personnes de moins de 20 ans est estimée à 61 % de la population totale et celle de moins de 15 ans à 52 %. La population d'âge économiquement actif (20-64 ans) ne représente 37 % de la population totale. Du point de vue de la répartition de la population par milieu de résidence, les résultats du Recensement Scientifique de la Population de 1984 indiquaient qu'environ 70 % de la population congolaise vivaient en milieu rural contre près de 30 % en milieu urbain. Ce dernier chiffre doit aujourd'hui être relativisé, du fait de multiples mouvements massifs des populations vers Kinshasa, à la suite notamment des conflits armés, des rebellions, de l'insécurité grandissante et de baisses de perspectives économiques dans le milieu rural.

Du point de vue culturel, la RDC se caractérise par une grande diversité culturelle et linguistique de sa population. Elle compte quelques 40 ethnies et plus de 400 tribus, parlant presque autant de langues. Sa population est répartie entre quatre grands groupes ethniques, dont les Bantous (majoritaires), les Nilotiques, les Soudanais et les Pygmées (population autochtone). A ce jour, le Français est la langue officielle en République Démocratique du Congo. Il coexiste avec quatre autres langues, dites langues nationales, couvrant les 4 aires géo-linguistiques du pays. Le Kikongo, parlé essentiellement à l'Ouest, dans les provinces du Kongo-central et l'ancienne province de Bandundu, le Lingala, parlé à Kinshasa et dans la partie nord-ouest du pays (l'ancienne

province de l'Equateur et une partie de l'ancienne Province-Orientale, le Swahili, parlé essentiellement dans les provinces de l'est (les provinces du Nord et Sud-Kivus et du Maniema, l'ancienne Province du Katanga et une partie de la Province-Orientale et le Tshiluba, parlé essentiellement la partie centre-sud du pays, dans les anciennes provinces du Kasai-Oriental et du Kasai-Occidental

1.5. Contexte politique

Pour bien comprendre la situation politique post-coloniale de la R.D.C, il nous a semblé utile de l'appréhender en cinq grandes périodes qui ont marqué son évolution historique à travers le temps. Il s'agit des périodes de 1960 à 1965 (première République) ; de 1965 à 1997 (deuxième République) ; de 1997 à 2003 (première phase de la transition vers la troisième République) et de 2003 à 2006 (deuxième phase de la transition vers la troisième République) et de 2006 à nos jours (troisième République).

La première période (1960-1965) née de l'accession du pays à l'indépendance le 30 juin 1960 a été caractérisée, entre autres, par une absence criante d'élites formées, due à une politique avérée du colonisateur de ne pas former les cadres nationaux (Stengers, 1989 ; Ndaywel, 1998 ; Bamba, 2003). La conséquence de cette situation est qu'au lendemain du retour des colons, la « *petite bourgeoisie bureaucratique autochtone* », pour reprendre l'expression de Bezy et *al.* (1981, p.53), qui servit sous le régime colonial comme subalterne et qui, pour la plupart, avait à peine terminé le niveau secondaire moyen (3 ans post-primaires), s'est vu confier de grandes responsabilités politiques (Stengers, 1989). Plutôt que de poursuivre l'œuvre de consolidation de l'Etat entamée par les colonisateurs, ces nouvelles autorités se sont illustrées par des querelles tribales et des luttes de légitimité, dont l'une des conséquences fut la révocation du Premier Ministre P.E. LUMUMBA de son poste par le Président Joseph KASA-VUBU le 5 septembre 1960 (Ndaywel, 1998), suivie de son assassinat quelques mois plus tard.

Longue de 32 ans, la deuxième période (1965 à 1997) a connu une relative stabilité suite à l'instauration d'un régime politique fortement centralisé et répressif. Les quelques faits politiques marquants de cette période furent : la suspension de la constitution de 1964 et son remplacement par la déclaration de prise de pouvoir d'Etat du 25 novembre 1965 ; la promulgation le 30 novembre 1965 d'une ordonnance-loi accordant des pouvoirs spéciaux au Président de la République (Gérard-Libois et Van Lierde, 1966), la création, le 22 janvier 1966, par le Président de la République, du Corps de Volontaires de la République (CVR), une véritable milice politique au service de son fondateur. Cette milice sera transformée en parti politique, le Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R) le 20 mai 1967. Ce parti politique, fut unique parti autorisé à fonctionner. Il fut un véritable instrument d'endoctrinement politique et de répression policière, dont tout Zaïrois était censé en être membre depuis le sein de sa mère (Bamba, 2003). Le 24 juin

1967, une nouvelle constitution fut promulguée, concentrant tous les pouvoirs d'Etat entre les mains du Président-Fondateur du M.P.R., de droit Président de la République.

Mais avec la fin de la guerre froide en 1989 et sous la pression conjuguée de la rue, de l'opposition interne et de la communauté internationale, le Président MOBUTU sera contraint d'initier l'ouverture démocratique du régime, en instaurant une transition. Prévue initialement pour durer 3 ans, cette première phase de la transition a, en réalité, duré 7 ans. Les causes en furent les attermoissements au dialogue et les tensions sociales sous formes d'émeutes, de mutineries, de pillages et d'insécurité. Tous ces désordres ont servi de prétexte à l'agression du pays par les armées régulières du Rwanda, Burundi, Ouganda, etc., avec la bénédiction d'une certaine communauté internationale, avide de se débarrasser de MOBUTU, devenu encombrant (N'gbanda, 1998). On plaça alors Laurent-Désiré KABILA à la tête de cette agression pour lui donner un caractère national (N'gbanda, 1998). Le 17 mai 1997, les troupes conduites par Laurent-Désiré KABILA s'emparent de Kinshasa, MOBUTU est contraint à l'exil au Maroc, où il décède le 7 septembre de la même année (Makwala et *al.*, 2001). C'est ainsi que va s'achever son long règne de 32 ans et s'ouvrir la deuxième phase de la transition politique.

La période qui suivit (1997-2003) sera marquée par une tentative d'instauration d'un Etat de droit, un effort de pacification du pays, la mise en place d'un système assurant la participation du peuple à la prise des décisions politiques, etc. Mais, le nouveau régime s'illustra lui aussi par l'absence d'ouverture politique, l'incohérence et l'inconsistance des choix politiques et économiques. Ceci créa beaucoup de mécontentements et de dissensions, même parmi ses propres partisans¹ (Makwala et *al.*, 2001).

Ce manque de cohésion interne du nouveau régime et la brouille avec ses parrains (le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et autres) conduisirent au déclenchement d'une nouvelle guerre le 2 août 1998 de la part des armées régulières de ces mêmes pays, couverte encore une fois, sous forme d'une rébellion interne menée par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), parti politico-militaire d'obédience tutsie (Kalulambi, 1999 ; Villers, 2009). Plusieurs autres mouvements rebelles verront le jour, soutenus par l'un ou l'autre des pays agresseurs. Parmi les plus importants, on peut citer le Mouvement de Libération du Congo (M.L.C) de Jean-Pierre BEMBA, soutenu par l'Ouganda, le RCD-ML de MBUSA NYAMWISI, soutenu d'abord par le Rwanda puis par l'Ouganda, le RCD-K de WAMBA dia WAMBA, etc. (Villers, 2009).

¹ Signalons que beaucoup de partisans de premier plan du nouveau régime étaient issus de la diaspora congolaise contrainte à l'exil sous le régime Mobutu (Voir Omasombo et Obotela, 2006). Mais étant donné que le mode de gestion des affaires publiques de ces nouveaux dirigeants n'était pas aussi différent que celui du régime Mobutu qu'ils ont tant décrié, la population a tôt fait de les qualifier de « Diaspourris ».

A côté de groupes armés rebelles et des armées régulières des pays agresseurs, plusieurs autres armées régulières de certains pays² ont été invitées par le gouvernement congolais à combattre au côté de forces loyalistes.

Entretemps, le Président Laurent-Désiré KABILA sera assassiné dans son palais le 16 janvier 2001. Il sera remplacé par son fils, Joseph KABILA. Sous la pression de la communauté internationale (l'Afrique du Sud, la Belgique, la France, le Royaume Uni, les Etats-Unis d'Amérique, les Nations Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine, etc.) des accords de paix seront signés entre toutes les parties en présence en vue de mettre fin à la guerre. Le dernier accord, dénommé « accord global et inclusif », fut signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002 (Omasombo et Obotela, 2006 ; Villers, 2009). Le 24 avril 2003, une nouvelle constitution est promulguée et le 30 juin de la même année un gouvernement de transition, issu de cet accord, est mis en place.

Durant la période suivante (2003-2006), la direction du pays a été assurée par un gouvernement dirigé par un Président de la République, assisté de 4 vice-présidents. Chacun des vice-présidents représentait une de principales forces qui étaient en conflit entre 1998 et 2003. L'une des missions principales de ce gouvernement fut d'organiser les premières générales, notamment présidentielles, depuis l'accession du pays à l'indépendance. Ces élections ont effectivement eu lieu au cours du second semestre de l'année 2006. L'actuel Président Joseph KABILA en sortira vainqueur, à l'issue du deuxième tour contre Jean-Pierre BEMBA.

La période de 2006 à nos jours est marquée par la mise en place de nouvelles institutions et de nouvelles autorités issues des élections de 2006 et de 2011. A part quelques poches d'insécurité, essentiellement dans l'Est, le pays a renoué avec l'accalmie. Avec quelques ratés, les institutions ont fonctionné plus ou moins normalement et la démocratie s'installe progressivement dans les mœurs politiques des dirigeants et de la population. Mais le deuxième cycle électoral organisé en 2011 a occasionné beaucoup de contestations qui ont replongé le pays dans un nouveau cycle d'illégitimité de dirigeant. De même, la non-organisation de l'élection présidentielle prévue fin 2016 est venue encore renforcer la crise de légitimité. A ce jour, quasiment tous les dirigeants qui occupent des postes à élection sont hors-mandat. Cette situation a appelé à de nouvelles négociations entre acteurs politiques. A ces jours, ces négociations sont dans l'impasse.

² L'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, et dans une moindre mesure le Tchad. Ainsi, pas moins de 10 armées (régulières et rebelles) ont combattu au même moment sur le sol congolais. Ceci a fait dire à certains observateurs que la guerre qu'a vécue la R.D.C entre 1998/2002 constitue la première guerre mondiale en terre africaine.

1.6. Contexte économique

Sur fond de déséquilibres structurels et de ruptures conjoncturelles, l'économie congolaise a connu une évolution contrastée, calquée plus ou moins sur l'évolution de sa situation politique (Makwala et *al.*, 2001). Selon le degré de différentes crises que l'économie congolaise a connu, six grandes périodes peuvent être globalement distinguées : 1960 à 1965, 1965 à 1974, 1975 à 1982, 1983 à 1989, 1990 à 1999 et 2000 à ces jours.

Pendant la première République (du 30 juin 1960 au 24 novembre 1965), l'économie congolaise a connu une stagnation due aux effets des sécessions et des rébellions contre le pouvoir central (Peemans, 1997 ; RDC et PNUD, 2000). Cette période est aussi caractérisée par des poussées inflationnistes nées du financement monétaire des dépenses croissantes de l'Etat et par la détérioration de ses comptes extérieurs (Nzisabira, 1997). Toutefois, la population n'a ressenti que très faiblement les effets pervers de cette situation par le fait que le système social et les infrastructures de base légués par la colonisation fonctionnaient encore (Ndaywel, 1998).

Après cette première période trouble, la R.D.C a renoué avec la croissance au cours des années 1965 à 1974, avec un taux de croissance moyen du PIB de l'ordre de 7 % (Nzisabira, 1997 ; R.D.C et PNUD, 2000). Cette croissance a été soutenue par le succès de la réforme monétaire du 24 juin 1967, par un marché intérieur avantageux, par une demande intérieure solvable, par les cours élevés du cuivre sur le marché mondial et par un afflux des investissements étrangers directs (Peemans, 1997 ; Nzisabira, 1997 ; Makwala et *al.*, 2001). Ceci a eu comme conséquence une création accrue des emplois, une expansion des recettes d'exportation, une balance courante excédentaire, une hausse modérée des prix et une amélioration sensible des indicateurs sociaux de base. Malheureusement, cette expansion des recettes d'exportation a suscité une euphorie et un excès de confiance qui amenèrent les différents gouvernements qui se sont succédé à accroître les dépenses de consommation et à s'endetter lourdement, parfois pour financer des projets de prestige ou des projets à rentabilité économique douteuse (Peemans, 1997 ; Nzisabira, 1997, R.D.C et PNUD, 2000).

La période de 1975 à 1982 a vu la consolidation des effets néfastes déjà perceptibles vers la fin de la période précédente. En effet, le choc pétrolier de 1974, couplé à la détérioration des cours de principales matières premières (Peemans, 1997 ; Nzisabira, 1997), aux mauvais choix économiques (mesures de zaïrianisation et de radicalisation de l'économie prises vers les années 1973-74) (Nzisabira, 1997) et à la gestion peu orthodoxe des finances publiques anéantirent tous les acquis de la période précédente. Les conséquences de ces désordres furent une perte de confiance des investisseurs privés, un accroissement des dépenses publiques, un endettement extérieur excessif,

une hausse des prix des biens et des services, etc. (R.D.C et PNUD, 2000). Entre 1975 et 1980, l'indice de prix à la consommation est passé de 100 à 1 350 (Peemans, 1997, p.261). Le taux de croissance réel du PIB était négatif de -1,9 % en moyenne durant la période 1975-1982 (R.D.C et PNUD, 2000, p.144).

La période de 1983 à 1989 s'ouvrit avec une très légère croissance du PIB de l'ordre de 0,8 % l'an grâce à la mise en place des politiques d'ajustement structurel (PAS), avec le concours de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Conclu en 1983, ce programme devait durer 25 mois (Nzisabira, 1997 ; RDC et PNUD, 2000). Sa mise en place a entraîné des coupes drastiques des budgets dans le secteur social, occasionnant la rupture de certains équilibres fondamentaux. Alors que certains indicateurs montraient de légers signes de reprise, le budget de l'Etat n'était plus déficitaire, le remboursement de la dette extérieure et intérieure avait repris, la rupture brusque entre le pays et les institutions de Bretton Woods en novembre 1986 a anéanti tous ces efforts (Nzisabira, 1997). Par exemple, l'inflation a repris de plus belle, passant de 65 % en 1986 à 75 % en 1987, la dévaluation du zaïre-monnaie a repris à un rythme accéléré (Peemans, 1997, p.278). C'est au cours de cette période que pour la première fois depuis 1960, la population congolaise a vu son pouvoir d'achat s'effriter à un rythme presque journalier.

La période de 1990 à 1999 restera dans les annales comme l'une des plus sombres de l'histoire politico-économique du pays. La situation économique et financière a été marquée par une détérioration accentuée des équilibres fondamentaux. Le pays expérimenta sur une longue période de taux de croissance largement négatifs. Selon les données publiées dans le World Development Indicators (WDI) de la Banque mondiale³, le taux de croissance du PIB est passé de -6,6 % en 1990 à -4,3 % en 1999 et l'inflation a culminé à 1 662 % en 1993. C'est au cours de cette période que la population a perdu l'essentiel de son pouvoir d'achat. Par exemple, alors qu'en 1994 le revenu mensuel pour couvrir les dépenses d'un ménage kinois était évalué à 189,6 \$US en moyenne (D'Souza, Makaya et Kalendi, 1995, p.230), le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) était fixé curieusement à l'équivalent en zaïres-monnaie de 0,35 \$US en mars 1994 (Lututala et Zamwangana, 1998, p.87). L'indice de prix à la consommation indiquait une hausse de prix de l'ordre de 642,2 % pour la seule année 1991 (Makwala et al., 2001, p.11). Les données de WDI indiquent également que la dette publique, évaluée à 4,8 milliards US\$ en 1980, a plus que doublée à 10,3 milliards US\$ en 1990 et à 12,0 milliards US\$ en 1999.

³ <http://data.worldbank.org/indicators> (consulté le 22 mai 2011).

Les contre-performances enregistrées par la R.D.C durant cette décennie se sont traduites par la montée du chômage et la détérioration du niveau de vie de toutes les couches sociales, notamment les plus vulnérables. Par exemple, alors que l'effectif de la population active est passé de 6 millions à 21,3 millions entre 1958 et 1997, le volume des emplois salariés est passé de 1,1 million à 981 000 unités durant la même période. Par ailleurs, les emplois salariés qui occupaient 18,3 % de la population active en 1958, n'en occupaient plus que 4,6 % en 1997 (R.D.C et PNUD, 2000, p.70). Les pillages qu'a connus le pays en septembre 1991 et en janvier 1993, qui se sont caractérisés par la destruction des infrastructures de production, de distribution et de transport, sont venus aggraver une situation économique déjà précaire et constituent, de par leurs effets, une contrainte majeure pour la reprise des activités économiques (Bolisomi *et al.*, 1993).

Néanmoins, depuis 2000, et surtout 2003, on observe une timide reprise économique et une très légère amélioration des conditions de vie de la population. Le pays a renoué avec des taux de croissance du PIB positifs. Cette reprise économique est essentiellement due à la réunification du pays consécutive à la fin de la guerre, à la reprise de la coopération internationale, à la relative bonne tenue des finances publiques, à une injection massive de devises étrangères dans l'économie par le Fonds Monétaire International dans le cadre du Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) (Villers, 2009). Depuis 2006, par exemple, un effort est réalisé pour maîtriser l'inflation et assurer la croissance du PIB/hab. Le taux de croissance du PIB/hab. était par exemple de 5,6 % en 2006 ; 6,3 % en 2007 ; 6,2 % en 2008 ; 2,8 % en 2009 et 6,1 % en 2010. Le taux d'inflation était respectivement de 2,5 % ; 3,2 % ; 3,1 % ; -0,2 % et 3,0 % durant la même période (Banque centrale du Congo, 2010, p.2 ; tableau 1.2).

1.7. Conclusion

L'objectif de ce chapitre consistait à dresser le tableau de la situation sociale, politique et économique de la R.D.C. Cet exercice est important dans la mesure où les statistiques que nous avons présentées ne sont pas indépendantes de ce contexte. L'examen de cette situation socio-politique et économique a été réalisé en référence à quelques grandes périodes de l'évolution historique du pays. Cette périodisation se justifie par le fait que chacune de ces périodes est porteuse d'un certain contexte susceptible d'impacter directement les conditions de vie des populations que traduisent les statistiques.

De l'examen de cette situation, on peut retenir que, sur le plan politique, le pays a connu une situation caractérisée par une très grande instabilité, avec de temps en temps des périodes d'accalmie. Cette instabilité s'est répercutée sur la situation socio-économique du pays. Si les premières années qui suivirent l'indépendance du pays ont connu une

certaine prospérité sur le plan économique, depuis le milieu des années 1970, l'économie congolaise traverse une crise multiforme et aigüe, caractérisée, entre autres, par le tarissement des ressources publiques, la chute des investissements et des importations, la paupérisation accrue de la population, etc. Cette crise a culminé durant la décennie 1990, qui reste l'une des périodes les plus troubles de l'histoire politique et socio-économique du pays. En effet, cette période a connu, entre autres deux pillages des infrastructures socio-économiques, deux guerres ayant impliqué plusieurs armées étrangères, deux changements de régime politiques dans la violence, etc.

CHAPITRE 2 : ETAT ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

2.1. Introduction

La démographie ne se limite pas seulement à connaître l'effectif d'une population, sa variation à travers le temps et l'espace, mais s'intéresse aussi, et surtout, de ses caractéristiques. Ce chapitre étudie dans un premier temps l'effectif général de la population et ses variations. Dans un deuxième temps, il étudie la répartition de la population en fonction des différentes caractéristiques démographiques, socioculturelles, socio-économiques.

2.2. Taille, densité et accroissement de la population

La première donnée sur la quelle porte l'analyse démographique est l'effectif d'une population. Celui-ci se rapporte toujours à un moment donné ; ce moment peut être considéré comme une donnée dynamique parce que la population varie à chaque instant. Ainsi, par exemple, la population de la RDC au 30 Juin 1984 se réfère à la population moyenne parce que chaque seconde la population varie. Le tableau 1 montre d'une part l'évolution de l'effectif de population de la RDC de 1958 en 2013 à travers les différentes enquêtes organisées dans le pays et d'autre part des projections de 2010 à 2050.

Tableau 1 : Evolution de la population en RDC de 1958 à nos jours

ANNEES	Evolution des effectifs de la population	Sources ³	Projections des eff. de la population congolaise	
			Année	Effectifs
1958	13 540 183	Enquête Démographique de 1955-1957 ;	2010	67.827.000
1970	21.7.000.000	Ministère de l'intérieur cité par INS, 1970	2020	87.640.000
1984	29.871.000	Recensement scientifique (INS, 1984)	2030	108.594.000
1997	47.000.000	(INS, 1997)	2040	128.907.000
2004	57.000.000	(INED, 2004)	2050	147.512.000
2007	65.800.000	INS (1992) cité par EDS-RDC I (2007)		
2010	67.800.000	(DSCR _P _2, Min Plan, 2011) ; TBA: 3,1%		
2013	77.8.000.000	INS cité par EDS-RDC II (2013)		

Les résultats du tableau 1 montrent que la population a cru de 60,3% en 12 ans (1958 et 1970), de 37,7% en 14 ans (1970 et 1984), de 57,3% en 13 ans (1984 et 1997), de 21,3% en 7 ans (1997 et 2004), de 15,4%, 3% et enfin de 14,7% en 3 ans respectivement de 2004 à 2007, 2007 à 2010 et de 2010 à 2013.

En outre, ces effectifs à travers le temps, ne sont qu'une accumulation des taux d'accroissements annuels. Ces taux d'accroissement démographique représentent la variation de la population dans le temps exprimée par l'évolution du nombre d'individus au sein d'une population par unité de temps. Cet accroissement se compose en deux parties distinctes dont l'accroissement naturel et le solde migratoire.

Le tableau 2 compare les différents taux d'accroissement de la population en RDC d'avec ceux de la Belgique et ceux du monde à titre d'illustration afin d'apprécier l'ampleur de cet accroissement de la population.

Tableau 2 : Evolution du taux d'accroissement de la population en RDC de 2006 à 2014

Pays	Années									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Congo Kinshasa		6,40%	7,00%	6,20%	2,80%	7,20%	6,90%	7,20%	8,50%	8,60%

Source : nous même à partir des données : http://www.statistiques-mondiales.com/taux_de_croissance.htm

2.3 Structure par âge et par sexe de la population

La structure par âge et par sexe de la population congolaise dans son ensemble de 1984 à 2013 peut se représenter dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Situation des Indicateurs Sociodémographiques en RDC (1984-2013)

INDICATEURS	SOURCE/ANNEE					
	RGPH:8	MICS 1	MICS 2	EDS-RDC-I	MICS-RDC-III	EDS-RDC-II
	1984	1995	2001	2007	2010	2013
STRUCTURE/AGE						
Moins de 15 ans	45,9	48,4	48.0	48,3	48,3	52
15 - 59 ans	49,7	48,1	48.5	47,8	49,4	44
60 ans et plus	4,4	3,5	3.5	3,9	2,2	4
STRUCTURE/SEXE						
Hommes	49.1	48,5	49.0	49,2	49,9	48,1
Femmes	50.9	51,5	51.0	50,8	50,1	51,9

La structure par grands groupes d'âges montre qu'un peu plus de la moitié de la population (52 %) est âgée de moins de 15 ans en 2013 alors qu'il n'était que de 46% en 1984 ; ce qui peut être considéré comme un atout important pour le développement du pays. La proportion de personnes âgées (60 ans et plus) est de 4 % dans l'ensemble de la population et on note pratiquement un écart de 2% entre les sexes en terme de proportion en 2013 (52% des femmes contre 48% des hommes).

2.4. Répartition de la population par provinces et densité de la population

La République Démocratique du Congo (RDC) est une vaste étendue mesurant 2 345 409 km² qui est subdivisée en 26 provinces effectives consacrée par la constitution de 2006. Elle partage 9 165 km de frontières avec 9 pays voisins (Min Plan, EDS-RDC-II, 2013).

Le tableau 4 ci-dessous reprend la superficie et la densité de toutes les 26 nouvelles provinces de la RDC. Delà se dégage en terme de population que la ville province de Kinshasa vient en première position (12% sur l'ensemble de la population) suivie respectivement de la province du Nord-Kivu (9,8%) de Kwilu (6,6%) et du Haut-Katanga (5,3%).

S'agissant de la densité, la ville province de Kinshasa vient toujours en première position avec une densité la plus élevée de 672,4 par km². Elle est suivie par la province du Kasai-Oriental et du Nord-Kivu avec une densité de 207,4 et 91,1 km² respectivement.

Ceci traduit l'exode rural de la population congolaise après les années ayant succédées à l'indépendance et la péripherisation des villes urbaines, notamment la ville province de Kinshasa.

Tableau 4 : Evolution de la population en RDC de 1958 à nos jours

N°	Nouvelles provinces	Capitale	Population	Superficie/km ²	Densité ⁴ /km ²
1	KINSHASA	Kinshasa	6700000	9965	672,4
2	KONGO –CENTRAL	Matadi	2760000	53920	51,2
3	KWANGO	Kenge	1428000	89974	15,9
4	KWILU	Kikwit	3637000	78441	46,4
5	MAI NDOMBE	Inongo	1261000	127243	9,9
6	EQUATEUR	Mbandaka	1138000	103902	11,0
7	TSHUAPA	Boende	921000	132957	6,9
8	MONGALA	Lisala	1255000	58141	21,6
9	NORD-UBANGI	Gbadolite	1037000	56644	18,3
10	SUD-UBANGI	Gemena	1920000	51648	37,2
11	TSHOPO	Kisangani	1622000	199567	8,1
12	BAS-UELE	Buta	686000	148331	4,6
13	HAUT-UELE	Isiro	1198000	89683	13,4
14	ITURI	Bunia	2617000	65658	39,9
15	NORD-KIVU	Goma	5416000	59483	91,1
16	SUD-KIVU	Bukavu	3667000	65130	56,3
17	MANIEMA	Kindu	1386000	132250	10,5
18	TANGANICA	Kalemie	1835000	134940	13,6
19	HAUT-LOMAMI	Kamina	1878000	108204	17,4
20	HAUT-KATANGA	Lubumbashi	2928000	132425	22,1
21	LUALABA	Kolwezi	1240000	121308	10,2
22	KASAI-ORIENTAL	Mbuji- Mayi	1980000	9545	207,4
23	LOMAMI	Kabinda	1501000	56426	26,6

⁴ Nous même à partir de la population et superficie données par Jean-Claude Bruneau, 2009.

24	SANKURU	Lodja	1007000	140311	7,2
25	KASAI CENTRAL	Kananga	2053000	59111	34,7
26	KASAI	Luebo	2218000	95631	23,2
République Démocratique du Congo			55289000	2380838	23,2

Source : Jean Claude Bruneau, 2009⁵

Le tableau 5 ci-dessous présente les projections de l'Institut national de statistique sur l'évolution de la population RD Congolaise de 2011 à 2015 par province dans l'ancienne configuration de 11 provinces sur l'ensemble du pays.

Tableau 5 : Projections de la Population de la Rd Congo et des Provinces (2011 - 2015)

PROVINCES	POPULATION TOTALE (en milliers d'habitants)				
	2011	2012	2013	2014	2015
RDC (pays)	75.259	77.817	80.462	83.197	85.026
KINSHASA	9.629	10.083	10.558	11.055	11.575
BAS- CONGO	4.879	5.045	5.215	5.393	5.575
BANDUNDU	8.443	8.695	8.954	9.220	9.494
EQUATEUR	7.672	7.894	8.121	8.355	8.596
P. ORIENTALE	8.191	8.387	8.589	8.793	9.003
NORD-KIVU	5.850	6.042	6.240	6.444	6.655
SUD-KIVU	5.073	5.239	5.411	5.589	5.772
MANIEMA	2.050	2.117	2.187	2.259	2.333
KATANGA	11.341	11.782	12.240	12.714	13.207
KASAI ORIENTAL	6.714	6.948	7.190	7.440	7.698
KASAI OCCIDENTAL	5.417	5.585	5.757	5.935	6.118

RDC, Min Plan, INS, 1997.

Pour ce qui est de la répartition de la population selon le milieu de résidence, il se dégage du tableau 6 que la population urbaine moyenne en République Démocratique du Congo entre la période de 1984-2013 's'évalue à 30,3% avec un pic en 2010 où elle a atteint presque 33% sur l'ensemble de la population.

2.5. Répartition de la population selon le milieu de résidence

⁵ **Jean-Claude** Bruneau, « Les nouvelles provinces de la République Démocratique du Congo : construction territoriale et ethnicités », *L'Espace Politique* [En ligne], 7 | 2009-1, mis en ligne le 30 juin 2009, consulté le 14 janvier 2014. URL : <http://espacepolitique.revues.org/1296> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.1296.

Tableau 6 : Evolution de la population en RDC selon le milieu de résidence de 1984 à 2013-2014

INDICATEURS	SOURCE/ANNEE					
	RGPH:7	MICS 1	MICS 2:50	EDS-RDC-I	MICS-RDC-III:23	EDS-RDC-II
	1984	1995	2001	2007	2010	2013-2014
MILIEU DE RESIDENCE						
Rural	72%	70%	69%	70%	67,3%	70%
Urbain	28%	30%	31%	30%	32,7%	30%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La taille du ménage est une variable pertinente parce qu'elle renseigne sur le niveau de fécondité du pays. Les résultats du tableau 7 révèlent que la taille moyenne par ménage sur l'ensemble du territoire congolais s'évalue à 5,3 en 2014. Cependant, une disparité s'observe entre le milieu de résidence. Elle est de 5,7 en milieu urbain contre 5,1 en milieu rurale. Comparativement à la situation de sept dernières années, la situation n'a presque pas changé même si l'effectif de la population a sensiblement augmenté.

2.6. Taille et composition des ménages

Tableau 7 : Evolution de la taille de ménage en RDC selon le milieu de résidence de 1984 à 2013-2014

INDICATEURS	SOURCE/ANNEE					
	RGPH : 6	MICS 1:30	MICS 2:54	EDS-RDC-I:12	MICS-RDC-III:67	EDS-RDC-II:27
	1984	1995	2001	2007	2010	2013
Taille de ménage						
Moyenne	5,4	5,7	6,4	5,4	5,3	5,3
Rural	*	5,5	6,3	5,2	5,2	5,1
Urbain	*	6,3	6,6	5,9	5,8	5,7

NB : * à chercher.

2.7. Conclusion

CHAPITRE 3 : NUPTIALITE ET EXPOSITION AU RISQUE DE GROSSESSES

3.1. Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) compte parmi les pays d'Afrique subsaharienne ayant un taux de natalité et de fécondité très élevés. En effet, la fécondité de la majeure partie des femmes est encore naturelle et non contrôlée, étant donné que peu d'entre elles utilisent des méthodes contraceptives efficaces (moderne) de façon continue, et par conséquent les risques de grossesse sont trop élevés. Ce chapitre analyse l'état matrimonial de la population, l'âge à la première union, l'âge aux premiers rapports sexuels, la pratique de la polygamie et l'exposition au risque de grossesse.

3.2. Répartition de la population selon l'état matrimonial

Quelle que soit sa forme (mariage civil ou union de fait), le mariage intéresse la plupart des hommes et des femmes en âge de procréation en RDC. En 2014, dans l'ensemble du pays, plus de six femmes sur dix (64,2 %) et plus de cinq hommes sur dix (55 %) vivaient en union. Les proportions de femmes célibataires diminuent très rapidement avec l'âge passant de 76 % à 15-19 ans, à 10 % à 25-29 ans, et à 2 % chez les femmes âgées de 45-49 ans. Par contre, la proportion des personnes mariées augmente rapidement et atteint son paroxysme dans la tranche d'âges de 35-39 ans (63,2 %) pour la femme, et de 45-49 ans (79,8 %) pour l'homme. Le divorce est rare et n'intéresse que 2 % des femmes et 0,7 % des hommes en âge de procréation. Le mariage est donc quasi général chez les hommes comme chez les femmes en République Démocratique du Congo.

Tableau n° 1: Répartition de la population (en %) par état matrimonial et par âge

Groupe d'âges	Etat matrimonial						Total	% de la population en union
	Célibataire	Marié	Vivant ensemble	Divorcé	Séparé	Veu f		
Femme								
15-19	76	13,1	8,2	0,1	2,4	0,1	100	21,3
20-24	32,1	39,8	20,5	1,3	5,7	0,5	100	60,3
25-29	10,4	57,5	22,2	1,9	6,7	1,2	100	79,7
30-34	5	62,3	21,9	2,8	6	2	100	84,1
35-39	2,7	63,2	20,1	4,6	6,1	3,3	100	83,3
40-44	2,7	62,5	19,3	2,1	8	5,4	100	81,8
45-49	2,2	62,3	13	4,1	6,4	11,9	100	75,3
Ensemble	26	46,5	17,7	2	5,5	2,2	100	64,2
Homme								
15-19	98,1	0,6	0,7	0	0,5	0	100	1,4
20-24	71,5	15,1	9,8	0,7	2,7	0,2	100	24,9
25-29	28,9	51,2	16,7	0,4	2,8	0,1	100	67,9
30-34	11,3	66,5	16,1	1,6	4,3	0,1	100	82,6
35-39	3,4	72,7	19,3	0,6	3,3	0,7	100	92
40-44	1,5	76,5	16	1,5	2,5	2	100	92,5
45-49	1,6	79,8	13,2	1,2	2,2	1,9	100	93,1
	41,8	42,8	11,7	0,7	2,5	0,5	100	54,5

Ensemble								
Ensemble	37,5	46,7	11,5	1	2,5	0,8	100	58,2

Source : enquête EDS-RDC 2014

3.3. Age à la première union

Bien que la loi portant protection de l'enfant⁶ et le code de la famille congolais fixent l'âge minimal au mariage chez la femme et chez l'homme à 18 ans révolus, en RDC les femmes entrent en première union à un âge plus précoce que les hommes. En 2014, 43 % des femmes âgées de 25- 49 ans étaient entrées en union avant d'atteindre l'âge de 18 ans. L'âge médian d'entrée en première union pour les femmes de 25-49 ans est de 18,7 ans ; alors que pour les hommes il est de 24,1 ans.

L'analyse par générations indique un vieillissement de l'âge à la première union : il est de 17,9 ans pour les femmes appartenant aux vieilles générations (≥ 45 ans), et de 19,3 ans chez celles des jeunes générations (≤ 24 ans). Le vieillissement de l'âge à la première union peut s'expliquer par le coût des cérémonies nuptiales, surtout dans les milieux urbains, qui ne permet pas aux jeunes de concrétiser leur projet de mariage.

Tableau n°2: Age des hommes et des femmes à la première union

	Pourcentage en première union avant d'atteindre l'âge exact :					Pourcentage des célibataires	Age médian à la première union
Age actuel	15	18	20	22	25		
Femme							
Groupe d'âges							
15-19	6,1	-	-	-	-	76	-
20-24	10	37,3	56,5	-	-	32,1	19,3
25-29	12,3	40	61,6	75,1	86,6	10,4	18,9
30-34	11,9	43	61,8	74,6	85,2	5	18,7
35-39	14,8	43,4	59,6	74,1	86,3	2,7	18,7
40-44	14,7	42,6	59,6	72,6	83,4	2,7	18,9
45-49	19	51,2	67,2	77,9	86,3	2,2	17,9
20-49	12,8	41,5	60,3	Na	na	12,3	18,8
25-49	13,8	43	61,6	74,7	85,7	5,7	18,7
Homme							
Groupe d'âges							
15-19	0,1	-	-	-	-	98,1	-
20-24	0,2	5,7	14,4	-	-	71,5	-
25-29	0,4	6,1	17	33,1	58,3	28,9	23,9
30-34	0,1	6,2	18,7	34,9	58,2	11,3	23,9
35-39	0,3	6,5	17,6	29,1	55,6	3,4	24,2

⁶ Loi portant protection de l'enfant en RDC n° 09/001 du 10 janvier 2009 en ses articles 2 et 48

40-44	0,4	8,2	16,8	28,3	50,5	1,5	24,9
45-49	1	9,9	22,3	33,9	55	1,6	24,1
20-49	0,3	6,8	17,4	-	-	25,5	-
25-49	0,4	7,1	18,3	32,1	56	11,4	24,2

Source : Enquête EDS-RDC 2014

3.4 Age aux premiers rapports sexuels

L'âge aux premiers rapports sexuels est aussi précoce en RDC. En 2014, il était de 16,8 ans chez les femmes âgées de 25-49 ans, et de 17,8 ans chez les hommes. En outre, près du quart de ces femmes (24 %) avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels avant 15 ans. Il convient de signaler que l'âge médian au premier rapport sexuel est antérieur à celui à la première union, l'écart est de 1,9 pour les femmes et 6,3 ans pour les hommes. La précocité des rapports sexuels chez la femme congolaise peut expliquer la fréquence élevée des grossesses et naissances hors unions et dans l'adolescence.

L'analyse de l'âge médian des hommes et des femmes aux premiers rapports sexuels selon les caractéristiques socio-démographiques dégage des écarts entre les hommes et les femmes : chez les femmes, il est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain, tandis qu'il n'est pas du tout différent pour l'homme dans les deux milieux (17,6 ans au milieu rural et contre 18,1 ans au milieu urbain pour les hommes de 25-49 ans). En outre, quel que soit le sexe, l'âge médian aux premiers rapports sexuels, ne varie pas en fonction du niveau de bien-être économique ni en fonction du niveau d'instruction. Toutefois, l'on note une légère précocité pour les femmes sans instruction âgées de 25 - 29 ans par rapport à ceux de niveau supérieur (16,6 ans contre 20,1ans).

Pour ce qui est des provinces du pays, les provinces Orientale et de l'Equateur enregistrent un âge médian aux premiers rapports sexuels le plus faible (15,8 ans et 15,9 ans respectivement) alors que la moyenne du pays est de 16,8 ans pour les femmes (de 25-49 ans). S'agissant des hommes, ce sont les provinces de Bandundu (16,7 ans) et de l'Equateur (17,2 ans) qui accusent un âge médian aux premiers rapports sexuels le plus faible, alors que cet âge est assez élevé dans la province de Maniema (18,9 ans).

Tableau n° 3 : Age médian aux premiers rapports sexuels selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques socio-démographiques	Age des femmes		Age des hommes	
	20-49	25-49	20- 59	25- 59
Résidence				
Urbain	17,4	17,3	18	18,1
Rural	16,5	16,5	17,5	17,6
Province				
Kinshasa	18	17,8	18	18,1
Bas-Congo	16,8	16,7	17,6	17,8
Bandundu	16,5	16,5	16,7	16,7
Equateur	15,9	15,9	17,1	17,2
Orientale	15,8	15,8	16,8	16,9
Nord-Kivu	17,7	17,8	18,6	18,8

Sud-Kivu	17,5	17,7	17,8	18
Maniema	16,4	16,6	18,6	18,9
Katanga	17,1	17,1	18,2	18,3
Kasaï oriental	17,1	16,9	18,6	18,5
Kasaï occidental	16,8	16,8	18,2	18,3
Niveau d'instruction				
Aucun	16,5	16,6	18,2	18,2
Primaire	16,2	16,2	17,7	17,8
Secondaire	17,3	17,2	17,5	17,7
Supérieur	-	20,1	18,2	18,2
Quintile du bien-être économique				
Le plus bas	16,2	16,1	17,6	17,7
Second	16,4	16,2	17,4	17,4
Moyen	16,5	16,5	17,4	17,6
Quatrième	16,9	16,9	17,6	17,8
Le plus élevé	17,9	17,8	18,2	18,2
Ensemble	16,8	16,8	17,7	17,8

Source : Enquête EDS-2014

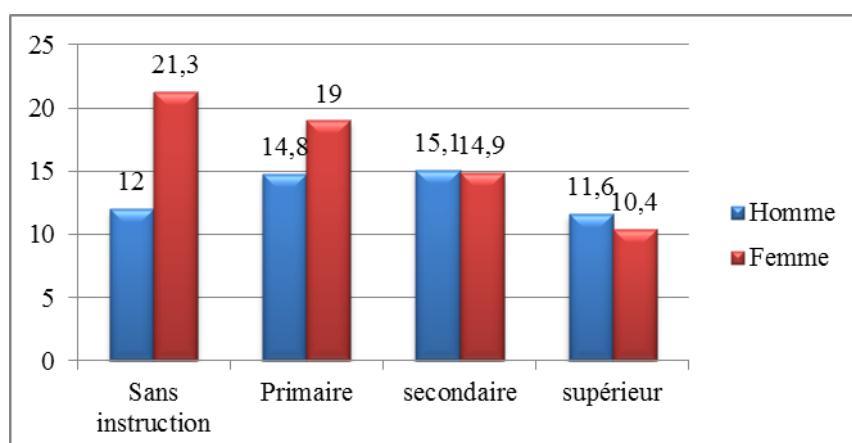
3.5. Pratique de la polygamie

En RDC, la forme de mariage la plus fréquente est le mariage monogamique fondé sur une union légale (mariage civil), dans la proportion de 46,5% contre 17,7 % d'unions de fait. Cette prépondérance des mariages civils s'explique par le fait qu'il est la seule forme de mariage encouragée et protégée par la loi. En effet, le code de la famille congolaise dispose que nul ne peut contracter un nouveau mariage avant la dissolution ou l'annulation du précédent. Le mariage monogamique concerne donc 75 % des femmes dans l'ensemble du pays. Toutefois, la polygamie reste une pratique assez répandue et concerne 22 % de femmes et 15 % d'hommes.

Parmi les femmes en union, 18 % ont une coépouse, et 4 % en ont au moins deux. La proportion de femmes ayant au moins une coépouse augmente avec l'âge, passant de 8 % dans la tranche d'âges de 15-19 ans à 29 % entre 40-49 ans. La pratique de la polygamie est fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain avec 20 % des femmes ayant une co-épouse en milieu rural contre 12,6 % en milieu urbain. Considérant les particularités des provinces, la polygamie est faible dans la ville Province de Kinshasa et dans les provinces limitrophes (Bandundu et Bas-Congo), mais plus fréquente dans les deux provinces du Kasaï (Kasaï occidentale et orientale) et dans la province de Maniema avec 20,6 % des femmes ayant deux coépouses.

L'analyse de la polygamie en fonction du niveau d'instruction varie selon qu'il s'agit de l'homme ou de la femme. Chez la femme, elle décroît avec le niveau d'instruction, et c'est parmi les femmes qui n'ont aucune instruction qu'on enregistre des fortes proportions des femmes ayant une co-épouses (21%) par rapport à celles de niveau supérieur (10,4 %) ; alors que pour les hommes elle est sans particularité.

Figure n° 1: Répartition (en %) des hommes / femmes ayant deux co-épouses selon le niveau d'instruction



Enquête EDS- RDC 2014

3.6. Exposition au risque de grossesse

En RDC, le temps pendant lequel une femme est protégée contre le risque de concevoir est très court. En moyenne, 12,8 % des femmes tombent enceinte avant le retour de leur cycle menstruel (période d'aménorrhée post-partum), 7,8 % en période d'abstinence et 14,7 % en période d'insusceptibilité. La durée médiane d'aménorrhée post-partum est de 10,6 mois post naissance de l'enfant.

La durée médiane d'aménorrhée post-partum varie en fonction de l'âge de la mère : elle est faible pour les femmes des jeunes générations (9,8 mois chez celles du groupe d'âges de 15-29 ans) mais relativement élevée pour les femmes les plus âgées (12,1 mois chez celles de 30-49 ans). Par contre, l'écart de la durée de l'abstinence entre les deux groupes de femmes est très faible, il n'y a donc pas de variation importante de la durée d'insusceptibilité post-partum selon l'âge. L'on note une durée d'insusceptibilité nettement plus courte chez les femmes de Kinshasa (7,7 mois) et du Nord-Kivu (9,5 mois) par rapport à celles d'autres provinces, en particulier celles du Bas-Congo (14,3 mois) et du Sud-Kivu (14,6 mois). La période d'insusceptibilité diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction et du niveau de bien-être économique.

Tableau n° 4: Durée moyenne de l'aménorrhée postpartum, de l'abstinence post-partum et de l'insusceptibilité postpartum

Caractéristiques socio-Démographiques	Aménorrhée Postpartum	Abstinence postpartum	Insusceptibilité postpartum
Age de la mère			
15-29	9,8	3,6	12
30-49	12,1	3,9	13
Résidence			
Urbain	8,3	2,7	7,7
Rural	11,8	4,2	13,6
Province			

Kinshasa	5,5	2,7	7,7
Bas-Congo	10,9	4,1	14,3
Bandundu	12,7	4,9	13,5
Equateur	10,9	4,5	12,4
Orientale	9,6	4,7	13
Nord-Kivu	9,3	2,2	9,5
Sud-Kivu	11,6	2,5	14,6
Maniema	9,9	9	12,7
Katanga	11,1	3,3	12,1
Kasaï oriental	10,3	3,1	12,8
Kasaï occidental	11,2	4,1	12,8
Niveau d'instruction			
Aucun	13,3	3,7	15,6
Primaire	11,5	4	13,4
Secondaire	7,8	3,4	9,9
Supérieur			3,4
Quintile du bien être			
Le plus bas	13,4	4,8	16,4
Second	11,6	5	12,8
Moyen	11,5	3,4	13,7
Quatrième	9,2	3,6	11
Le plus élevé	6,9	2,2	8,6
Ensemble	10,6	3,7	12,4

Source : Enquête EDS-RDC 2014

3.7. Conclusion

En RDC, le mariage est un phénomène quasi général et intéresse la majeure partie des hommes (55%) et des femmes (64 %) en âge de procréation. Etant donné que la plupart des naissances surviennent dans le cadre du mariage, on peut considérer que le risque de grossesse et de procréation pour la femme congolaise est toujours élevé. A ce facteur (intense nuptialité) s'ajoutent l'âge au premier rapport sexuel, l'âge à la première union, et la durée de la période d'insusceptibilité post-partum qui sont précoces et court pour la plupart des femmes congolaises.

CHAPITRE 4 : NIVEAU ET TENDANCE DE LA FECONDITE

4.1. Introduction

La fécondité de la femme congolaise reste encore élevée malgré les diverses initiatives prises en faveur de la planification et de la limitation des naissances. Cette fécondité explique en grande partie l'augmentation rapide de la taille de la population du pays depuis son indépendance qui est susceptible de doubler tous les 20-25 ans. Sur le plan africain et mondial, la RDC est classée parmi les 10 pays africains⁷ dont la transition de la fécondité est très lente, voire à peine amorcée, et dont l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) reste supérieure à 6 enfants. Elle fait partie des 12 pays, sur 199 pays et territoires, pour lesquels la division de la population des Nations Unies estime que les femmes avaient toujours plus de 6 enfants entre 2005 et 2010.

4.2. Niveau et tendance de la fécondité

Avec un ISF de 6,6 enfants en 2014, la fécondité de la femme congolaise est élevée, et est au-dessus de la moyenne observée en Afrique sub-saharienne (5,1 enfants par femme), des pays moins avancés (4,2 enfants par femme) et plus du double de la moyenne mondiale (2,5 enfants par femme).

On estimait à 6, le nombre d'enfants par femme au début des années 1960, à 7 vers la fin des années 1980, à 6,7 au recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1984 jusqu'au début des années 2000. En 2014, l'ISF était de 6,6 enfants par femme. La baisse de fécondité en RDC n'a été amorcée que vers les années 2010, avec en moyenne 6,3 enfants par femme. Cette légère baisse de fécondité est imputable à la baisse de l'ISF dans la ville de Kinshasa où elle était estimée à 3,5 enfants par femme en 2010, et dans la province du Bas-Congo avec 4,8 enfants par femme au cours de la même période ; tandis qu'il est resté supérieur à 6 enfants par femme dans d'autres provinces du pays à l'exception de la province Orientale (5,1 enfant par femme).

Tableau n° 5: Evolution de l'Indice Synthétique de Fécondité dans chaque province de 1955- 2014

Provinces	Enquête /Période					
	E 1955-57	REC 1984	MICS 2001	EDS 2007	MICS 2010	EDS 2013-2014
Kinshasa	7,5	7,7	5	3,7	3,5	4,2
Bas-Congo	7,2	7,7	7,3	5,9	4,8	6
Bandundu	6,7	7,1	6,9	6,7	6,2	6,3
Equateur	5	6,1	6,7	6,2	7,2	7
Orientale	4	4,8	6,5	6,7	5,1	5,9
Nord-Kivu	8	7,6 (1)	7,3	7	7,5	6,5
Sud-Kivu	8,5	8,2 (2)	7,8	7,4	8	7,7
Maniema	4,5	5,5	7,6	6,7	6,4	6,9
Katanga	8,2	7,8	7,2	5,9	8,6	7,8
Kasaï	5,7	7,4	7,3	7,6	7,1	7,3

⁷ Il s'agit de l'Angola, du Burundi, de l'Ouganda, de la RDC, de la Somalie, du Nigéria, du Burkina-Faso, du Niger, du Mali et du Tchad

oriental						
Kasaï		7				
occidental	6,4		9,5	7,7	6,2	8,2
Urbain	6,1	7,2	6,3	5,4	4,8	5,4
Rural	4,8	6,5	7,4	7	7,1	7,3
RDC	5,9	6,7	7,1	6,3	6,3	6,6

Source : Compilation des sources de données

Jusqu'en 1984, la fécondité de la femme congolaise était plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. A partir de cette date, la situation s'est inversée comme le montre le tableau n° 5 et l'on compte plus d'enfants par femme à la campagne qu'en ville. Notons par ailleurs que le niveau d'instruction de la femme congolaise et le statut économique de son ménage ont une incidence sur le niveau de fécondité : plus la femme a étudié, moins elle a des enfants ; plus le niveau de bien-être du ménage est élevé, moins la femme a des enfants. En 2014, les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction avaient 1,5 enfant de plus que celles qui ont atteint le niveau secondaire. Par contre, le nombre d'enfant par femme diminue des ménages du quintile le plus bas à ceux du quintile le plus élevé, passant de 7,6 à 4,9 enfants, soit 1,5 fois plus élevé dans les ménages du quintile le plus bas que dans les ménages appartenant au quintile le plus élevé.

4.3. Parité moyenne et stérilité primaire

Les femmes congolaises donnent naissance, en moyenne, à 3,1 enfants, parmi lesquels 2,7 restent en vie. Ceci signifie qu'environ 13 % d'enfants nés vivants décèdent. La parité moyenne par femme augmente avec l'âge : de 0,3 dans la tranche de 15-19 ans, il atteint 1,3 dans le groupe d'âges de 20-24 ans, et un maximum de 6,7 à 45-49 ans. En tenant compte du nombre de naissances vivantes selon l'âge de la mère, on constate que la fécondité de la femme congolaise est précoce et élevée car 16,5 % d'entre elles ont déjà un enfant entre 15-19 ans, et plus d'un cinquième des jeunes femmes âgées de moins de 20 ans (21 %) ont déjà donné naissance à au moins 1 enfant. En outre, près d'un cinquième (19%) des femmes congolaises des groupes d'âges de 15-49 ans en union ont au moins 10 enfants.

En ce qui concerne la stérilité primaire, elle est actuellement faible en RDC étant donné qu'il n'y a que 1,7 % des femmes en union âgées de 45-49 ans qui n'ont pas eu d'enfants. En effet, les données disponibles montrent qu'entre 1955 et 1957, 19,8 % des femmes de plus de 45 ans n'avaient pas eu d'enfants ; ce qui supposait un taux élevé de stérilité involontaire et pathologique. Cette situation était attribuée à l'incidence des us et coutumes rétrogrades en matière de sexualité et de stabilité de mariage, à l'abus des boissons alcoolisées, à la prévalence des maladies sexuellement transmissibles, du goitre, de la maladie du sommeil, etc. Le pays disposait à l'époque des poches d'infécondité et de stérilité comprenant la partie nord du pays et la cuvette centrale, principalement les territoires de la Tsuapa, de l'Ubangi, de la Mongala, de l'Equateur, de l'Ituri, Uélé et du Sankuru. Les progrès enregistrés en matière de soins de santé, des droits de la famille et des droits en matière de santé de la reproduction justifient bien le

recul de cette stérilité primaire dans ces territoires. Actuellement, elles affichent les mêmes taux de fécondité que d'autres provinces du pays.

Tableau n° 6: Enfants nés vivants et survivants des femmes

Groupe d'âges	Nombre d'enfants nés vivants											Nombre moyen d'enfants par femme	Nombre moyen d'enfants survivants
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10+		
Ensemble des femmes													
15-19	78,8	16,5	4	0,6	0,1	0	0	0	0	0	0	0,27	0,24
20-24	30,1	29,3	24,2	11,2	3,9	1	0,1	0	0	0	0	1,33	1,21
25-29	8,8	11,3	19,6	21,5	20,1	11,4	5	1,9	0,3	0,1	0	2,99	2,68
30-34	6	6,9	9,9	12,4	17,9	16	14,5	9,3	4,4	1,7	1,1	4,29	3,77
35-39	4,1	4,4	5	9,4	10,8	13	14,1	16,1	10,4	6,1	6,6	5,55	4,76
40-44	2,8	5,3	6,5	5,6	7,7	10,7	12,6	13,3	12,5	10,7	12,2	6,16	5,19
45-49	2,3	3,2	4,4	6,5	6,9	11	9,8	12,5	13,9	11,2	18,3	6,73	5,51
Ensemble	26,2	13,6	12,1	10,1	9,4	7,6	6,3	5,4	3,8	2,6	3,1	3,05	2,65
Femmes actuellement en union													
15-19	34,9	47	15,2	2,5	0,4	0	0	0	0	0	0	0,87	0,79
20-24	10,3	31,8	33,6	16,7	5,9	1,4	0,2	0,1	0	0	0	1,81	1,65
25-29	2,7	9,2	20,1	23,4	22,6	13,3	5,9	2,3	0,4	0,1	0	3,32	2,98
30-34	2,9	4,9	8,8	12,3	18,7	17,4	16,5	10,3	4,9	1,9	1,3	4,62	4,06
35-39	3	3,4	3,9	8,6	10,6	13	15,1	16,6	11,5	6,7	7,6	5,83	5,02
40-44	1,6	3,7	5,5	5,1	7	10,9	12,9	13,2	13,9	11,7	14,3	6,54	5,54
45-49	1,7	1,9	4	5,8	5,8	11	10,1	13,3	14,7	12,5	19	6,99	5,71
Ensemble	6,3	13,3	15	13,2	12,5	10,4	8,8	7,3	5,3	3,5	4,3	4,09	3,55

Source : Enquête EDS-RDC 2014

4.4. Intervalle inter-génésique

De façon générale, l'intervalle entre deux naissances pour la femme congolaise est acceptable étant donné que dans plus d'un tiers des cas (38,3%), les naissances interviennent entre 24 et 35 mois, et au-delà des 24 mois (34,5 %) après l'accouchement comme recommandé par l'OMS. En plus, le nombre médian des mois écoulés depuis la naissance précédente est estimé à 30,4 mois. Toutefois, 10,4 % des naissances surviennent à moins de 18 mois après la naissance précédente ; ce qui est nuisible à la santé de la mère et de l'enfant.

Cependant, il convient de noter que l'intervalle intergénésique est surtout fonction de l'âge de la mère, de la survie de la naissance précédente, et de la province. Chez les jeunes femmes (15-19 mois), cet intervalle est faible, car le nombre médian de mois depuis la naissance précédente est plus court (25,5 mois) que chez les autres. Cet intervalle est relativement court lorsque l'enfant précédent est décédé que lorsqu'il est vivant (26 mois contre 31 mois).

En ce qui concerne les différentes provinces, le nombre médian de mois depuis la naissance précédente reste inférieure à 30 mois dans les provinces du Sud-Kivu (27,3 mois), du Katanga (28,7 mois) et du Nord-Kivu (29,7 mois) ; en revanche, la ville province de Kinshasa et la province de Bandundu sont celles où il est plus long (34 mois et 33,2 mois respectivement).

Notons enfin que le sexe de l'enfant précédent, le rang de naissance, le milieu de résidence, le niveau d'instruction de la mère et le quintile du bien-être économique influencent peu l'intervalle inter-génésique.

Tableau n° 7 : Intervalle inter-génésique de la femme congolaise

Caractéristiques sociodémographique	Mois depuis la naissance précédente						Nombre médian de mois depuis la naissance précédente
	7- 17	18- 23	23- 35	36- 47	48- 59	60+	
Groupe d'âges							
15-19	16	27	38,8	18	0,6	0	25,5
20-29	11	18	41,4	18	6	5,3	29,2
30-39	9,7	16	36,8	20	8,2	9,6	31,2
40-49	8,4	12	30,4	22	11	17	35,8
Sexe de l'enfant précédent							
Masculin	10	17	38	19	7,9	7,9	30,5
Féminin	11	16,6	38,5	19	6,8	8,5	30,4
Survie de la naissance							
Vivante	8,7	16	39,5	20	7,7	8,2	30,8
Décédée	25	20	28,1	14	4,7	8,5	25,7
Rang de naissance							
2-3	9,7	18	37,7	18	7	9,5	30,6
4-6	11	15	39,1	20	7,8	7,4	30,6
7+	12	17	37,7	19	7,2	7,2	29,7
Résidence							
Urbain	9,9	17	35,7	19	8,2	11	30,8
Rural	11	17	39,4	19	7	7,3	30,3
Province							
Kinshasa	9,8	14	30,8	18	12	15	34
Bas-Congo	6,5	15	40,3	20	7,2	11	31,7
Bandundu	11	14	34,3	22	8,6	11	33,2
Equateur	12	18	36,5	20	6,4	7,3	30,1
Orientale	8,7	16	37,1	20	7,6	11	31,8
Nord-Kivu	11	18	38	18	7,6	7,9	29,7
Sud-Kivu	14	21	40,8	14	3,4	7	27,3
Maniema	7,5	15	45,9	17	7,8	6,6	31,2
Katanga	11	17	41,3	17	7,1	5,8	28,7
Kasaï oriental	8,3	17	43,3	19	7	5,2	30

Kasaï occidental	10	17	39,1	22	7,3	4,6	30
Niveau d'instruction							
Aucun	12	17	37	19	7,7	7,2	30
Primaire	10	17	39	21	6,6	7,2	30,4
Secondaire	9,5	17	38,5	17	7,9	10	30,7
Supérieur	12	26	20,9	14	14	14	30,1
Quintile du bien-être économique							
Le plus bas	11	17	36,5	22	7,1	7,2	31,3
Second	11	16	39,7	19	7,6	7,1	30,7
Moyen	9,6	17	41,2	19	7,1	6,9	29,9
Quatrième	9,8	17	39,2	18	6,8	8,5	30,2
Le plus élevé	11	18	33,6	17	8	13	30,3
Ensemble	10	17	38,3	19	7	8,2	30,4

Source : Enquête EDS-RDC 2014

4.5. Age à la première naissance

L'âge médian à la première naissance chez les femmes congolaises (de 25-49 ans) en 2014 était de 19,9 ans. Il présente des légères variations selon le niveau d'instruction, le statut économique du ménage, le milieu et la province de résidence. En effet, cet âge augmente avec le niveau d'instruction allant de 19,8 ans chez les femmes sans niveau d'instruction à 20,6 ans chez celles de niveau secondaire ; il est de 19,7 ans en milieu rural contre 20,5 ans en milieu urbain. C'est la province de Katanga qui enregistre l'âge à la première naissance le plus faible (19,2 ans) contrairement à la ville de Kinshasa (22,1 ans). En considérant le niveau de bien-être économique des ménages, l'âge médian à la première naissance pour les femmes appartenant au quintile le plus bas et se situe à 19,9 ans, alors qu'il est de 21,4 ans pour celles appartenant au quintile de bien-être économique le plus élevé.

Tableau n° 8 : Age à la première naissance

Caractéristiques socio-démographiques	Age des femmes	
	20-49	25-49
Résidence		
Urbain		20,5
Rural	19,6	19,7
Province		
Kinshasa		22,1
Bas-Congo	19,9	19,9
Bandundu		20,4
Equateur	19,5	19,6
Orientale	19,6	19,7
Nord-Kivu		20,1
Sud-Kivu	19,3	19,6
Maniema	19,8	19,9
Katanga	19,3	19,2

Kasaï oriental	19,4	19,3
Kasaï occidental		19,5
Niveau d'instruction		
Aucun	19,6	19,8
Primaire	19,1	19,2
Secondaire		20,6
Quintile du bien être		
Le plus bas	19,7	19,9
Second	19,7	19,7
Moyen	19,4	19,5
Quatrième	19,6	19,6
Le plus élevé		21,4
Ensemble	19,9	19,9

Source : Enquête EDS-RDC 2014

4.6. Fécondité des adolescentes

En RDC, la fécondité des adolescentes reste intense, et constitue une préoccupation pour les pouvoirs publics et les décideurs du fait de son impact sur la santé, l'éducation et la productivité des filles, ainsi que sur la santé du nouveau-né. Selon le rapport sur l'état de la population mondiale 2013, la RDC fait partie des pays du monde où 20 % ou plus des femmes de 20 à 24 ans signalent avoir mis au monde avant l'âge de 18 ans. En effet, le taux de natalité chez les adolescentes de 15-19 ans entre 2006 et 2010 était de 135 pour mille femmes. Selon les données de l'enquête EDS 2013- 2014, plus d'un quart des adolescentes, soit 27 %, avaient déjà commencé leur vie féconde : 21 % avaient déjà eu au moins un enfant et 6 % étaient enceintes d'un premier enfant.

L'analyse de la fécondité des adolescentes en fonction des caractéristiques socio-démographiques révèle que la proportion d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde augmente avec l'âge, passant de 4 % à 15 ans à 51 % à 19 ans, âge auquel 44 % des jeunes filles ont déjà eu au moins un enfant et 6,9 % sont enceintes d'un premier enfant. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (32 %) qu'en milieu urbain (20 %). La proportion d'adolescentes ayant commencé leur vie féconde sont plus élevées dans les provinces Orientale (41 %), Équateur (39 %), au Bas-Congo (37 %) et au Maniema (35 %) ; alors qu'elle est faible dans la ville province de Kinshasa (13 %) et dans les provinces du Nord-Kivu (18 %) et du Sud-Kivu (21 %).

La fécondité des adolescentes varie en sens inverse avec le niveau d'instruction. En effet, le pourcentage d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde est de 39 % parmi les adolescentes non instruites et de 23 % pour celles ayant atteint le niveau secondaire. La fécondité serait également liée au niveau de bien-être économique. En effet, elle est faible chez les adolescentes appartenant au quintile du bien-être économique le plus élevé (15,1 %), mais très élevée parmi celles appartenant au quintile le plus bas (42,2 %).

Tableau n° 9: Fécondité des adolescentes selon les caractéristiques socio - démographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage des femmes de 15-19 ans qui		Pourcentage ayant déjà commencé leur vie procréative	Effectif des femmes
	Ont eu une naissance vivante	Sont enceintes d'un premier enfant		
Age				
15	1,8	2,5	4,3	772
16	8,8	5,4	14,2	823
17	21,2	5,7	26,9	826
18	30,9	8,9	39,8	898
19	43,9	6,9	50,8	735
Résidence				
Urbain	15,3	4,9	20,2	1733
Rural	25,7	6,8	32,4	2320
Province				
Kinshasa	9	3,8	12,7	472
Bas-Congo	33,9	3,3	37,2	163
Bandundu	21,8	4,7	26,5	605
Equateur	27,8	11,1	38,9	498
Orientale	31,3	9,9	41,2	380
Nord-Kivu	14,2	3,8	18	398
Sud-Kivu	14,9	5,9	20,7	329
Maniema	26,5	8,7	35,2	108
Katanga	24,4	7	31,4	409
Kasaï oriental	20,7	3,4	24,1	414
Kasaï occidental	19,9	3,9	23,8	278
Niveau d'instruction				
Aucun	30,7	8,6	32,9	283
Primaire	27,1	7,4	34,5	1257
Secondaire	17,6	4,9	22,5	2468
Supérieur	0	-6,3	(6,3)	45
Quintile du bien-être économique				
Le plus bas	33,1	9,2	42,2	643
Second	23,1	6,7	29,8	668
Moyen	23,8	8	31,8	736
Quatrième	20,5	5,3	25,8	896
Le plus élevé	12,3	2,9	15,1	1111
Ensemble	21, 2	6	27,2	4054

Source : Enquête EDS-RDC 2014

4.7. Conclusion

Au regard de l'évolution de la fécondité de la femme congolaise telle que présentée, et en considérant les différents facteurs explicatifs, notamment l'âge au premier rapport sexuel, l'âge à la première union, l'âge à la première naissance tel que décrit dans le chapitre précédent, tout porte à croire que la transition de la fécondité n'a pas encore été amorcée en RDC. L'amorce de ce processus et son accélération supposent un engagement résolu des pouvoirs publics et des partenaires techniques et Financiers en faveur de la planification familiale pour susciter un changement de comportement de la population en cette matière. Ce qui exige des moyens aussi bien financiers, matériels qu'humains.

CHAPITRE 5 : SANTE DE LA REPRODUCTION

5.1. Introduction

La liberté de décider sur le nombre et le calendrier de naissance des enfants est reconnue en RDC comme une composante importante de la santé procréative, et un droit pour tout citoyen, homme ou femme. La vision du gouvernement exprimée dans le document de la « politique nationale de la santé de reproduction » élaboré en 2008 est d'avoir une nation où chaque enfant qui naît soit un enfant désiré et qui ne devrait pas mourir pour des causes évitables, une nation où chaque femme jouit d'une bonne santé maternelle et ne devrait pas perdre ou voir sa vie menacée par des pathologies et des états morbides évitables liés à la grossesse ou à l'accouchement.

Cependant, malgré cette volonté affichée et tant d'efforts fournis, la santé maternelle constitue toujours un défi majeur. En effet, la RDC fait partie des 6 pays du monde dont 3 en Afrique (Nigéria, Ethiopie, RDC) qui portent 50 % la charge de la mortalité maternelle suite aux des grossesses fréquentes, rapprochées, précoces ou tardives, etc. Les efforts doivent encore être multipliés pour que cette vision du gouvernement se concrétise.

Ce chapitre comprend 5 sections suivantes : connaissance de méthodes contraceptives, utilisation actuelle des méthodes contraceptives, les besoins en matière de planification familiale, soins prénatals et accouchement, et les soins post-natals.

5.2. Connaissance de méthodes contraceptives

Un peu plus de neuf femmes de 15-49 ans sur dix (91 %) et la quasi-totalité des hommes de 15-49 ans (96 %) ont entendu parler d'au moins une méthode contraceptive. Les femmes en union, qui constituent la grande majorité des femmes, ne se distinguent pas sur le plan de la connaissance des méthodes contraceptives de l'ensemble des femmes (93 % contre 91 %) voire des femmes non en union et sexuellement actives (93 %). En ce qui concerne les méthodes modernes, on note que 88 % de l'ensemble des femmes connaissent au moins une, contre 90 % pour les femmes en union et 91 % parmi celles hors union, mais sexuellement actives.

Bien que la pratique de la contraception soit trop faible, comme on le verra dans la section suivante, la proportion de l'ensemble des femmes qui connaissent au moins une méthode traditionnelle dépasse les trois quarts (76 %). Dans les deux autres sous-groupes de femmes, c'est-à-dire chez les femmes en union et celles non sexuellement actives, la proportion est plus élevée (81 %). Parmi ces méthodes, le rythme ou continence périodique et le retrait sont connus respectivement par 65 % et 61 % des femmes. Alors que la mousse ou gelée est la méthode la moins connue, tant par les hommes que par les femmes (22,4 % pour les hommes et 10,4 % pour les femmes).

Pour ce qui est des méthodes modernes, cinq méthodes sont plus connues par les femmes que les autres. Il s'agit par ordre d'importance du condom masculin (81,9 %), des injectables (62 %), de la pilule (56 %), de la stérilisation féminine (54 %) et du condom féminin (43 %). La méthode la plus connue par l'ensemble des hommes et des femmes est le condom masculin, dans la proportion de 94 % pour les hommes et 81,9 % pour les femmes.

Tableau n° 10: Connaissances des méthodes contraceptives

Méthode	Femme			Hommes		
	Ensemble des femmes	Femmes actuellement en union	Femmes non sexuellement actives	Ensemble des hommes	Hommes actuellement en union	Hommes non sexuellement actifs
N'importe qu'elle méthode	90,6	93	92,6	95,6	98,4	97,8
Une méthode moderne	88,1	89,9	91,1	95,1	97,8	97,2
Stérilisation masculine	54,3	56,8	58,4	55,9	64,5	56,9
Stérilisation féminine	19,6	20,4	21,8	32,5	36,7	35,3
Pilule	56	59,5	56,2	49,8	57,7	49,5
DIU	24	25,6	24,2	20,6	25,3	21,2
Injectables	61,8	64,4	65,3	54,7	63,7	55,6
Implants	29,9	31,1	29,9	20,3	24,4	18,9
Condom masculin	81,9	83,4	87,7	94,4	97	96,3
Condom féminin	43,2	41,5	55,1	52,8	53,4	61
Mousse/Gelée	10,4	10,6	11,2	18,4	20,5	21,5
Pilule du lendemain	18,8	19,1	21,3	22,4	24,9	26,7
Collier du cycle	23,3	25,1	22,5	24	28,5	24,7
Une méthode traditionnelle	76,1	80,8	80,8	76,4	87,4	80,1
Rythme	65,2	68,2	71,2	61,4	70,8	66
Retrait	60,8	67,1	67,8	69,6	80,7	73,2
Autre	9,7	10	16,6	5,6	7,5	5,3
Nombre moyen de méthodes connues par les enquêtés de 15-49 ans	5,6	5,8	6,1	5,8	6,6	6,1
Effectifs d'enquêtés	18827	12096	1315	7755	4230	1096

Source : Enquête EDS-RDC 2014

5.3. Utilisation actuelle des méthodes contraceptives

En 2013, seule une congolaise sur cinq (20 %) utilisait une méthode contraceptive, parmi lesquelles 12,6 % utilisaient une méthode traditionnelle et 7,8 % une méthode moderne. Parmi les méthodes modernes utilisées, figurent en premier lieu le condom masculin avec 3,4 % d'utilisatrices, suivies des injectables (1,2 %). Le condom masculin est plus utilisé dans le milieu urbain (6,4 %) qu'en milieu rural (2 %) probablement en raison de sa disponibilité en ville que dans les villages. De même, il est plus utilisé par les femmes les plus instruites (10,5 %) que celles qui n'ont aucune instruction (1,1 %). Le niveau de bien-être économique semble également influencer l'utilisation des préservatifs masculins, car il est utilisé par 7,2 % des femmes appartenant au quintile de bien-être économique le plus élevé, contre 2 % par celles appartenant au quintile le plus bas. Que ce soit pour les hommes que pour les femmes, l'utilisation des injectables, des pilules, du dispositif intra-utérin reste marginale et n'excède pas 1 %.

Tableau n° 11: Utilisation actuelle de la contraception selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques sociodémographique	N'importe qu'elle méthode	Une méthode moderne	Une méthode moderne										Une méthode traditionnelle			N'utilise pas actuelle ment	Effec tif des fem mes	
			Stérilisa tion féminin e	Stérilisa tion masculi ne	Pilu le	DI U	Injecta bles	Impla nts	Cond om masc ulin	Cond om fémin in	MJF/Co llier du cycle	Autre/Mo usse /gelée	Une méthode tradition nelle	Ryth me	Retr ait			Aut re
Nombre d'enfants vivants																		
0	5,7	2,4	0,4	0	0	0	0	0	1,8	0	0,1	0	3,3	2,3	0,9	0	94	934
1-2	21	8,5	0,2	0	0,6	0,1	1,1	0,5	4,9	0	0,4	0,6	12	6,2	5,3	1	79	3825
3-4	21	7,8	0,7	0	1	0,1	1,2	0,6	3,7	0	0,3	0,3	13	7,6	4	1	79	3351
5+	23	8,4	1,3	0	0,8	0,4	1,6	1	2,2	0,1	0,3	0,3	15	9,1	4,9	1	77	3985
Résidence																		
Urbain	31	15	0,8	0	1,8	0,5	2,4	1,5	6,4	0,1	0,6	0,6	17	11	4,9	1	69	3880
Rural	15	4,6	0,7	0	0,2	0	0,7	0,3	2	0	0,2	0,3	11	5,7	4,3	1	85	8216
Province																		
Kinshasa	45	19	0,8	0	3	0,5	3,4	2,4	6,7	0,2	0,5	1,5	26	16	7,7	2	55	1003
Bas-Congo	38	17	0,9	0	1,9	0	2,1	0	10	0,5	0,3	1,4	21	5,4	14	1	62	489
Bandundu	26	8,1	0,1	0	0,1	0	0,8	0,4	5,8	0	0	0,8	18	6,8	11	0	74	2108
Equateur	17	4,2	0,8	0	0,2	0,1	0,5	0	2,4	0,1	0,1	0,1	13	9,7	2,4	1	83	1760
Orientale	11	5,3	0,7	0	0,5	0	0,5	0,9	2,4	0	0,3	0	5,8	4	1,5	0	89	1158
Nord-Kivu	16	12	2,1	0	1,1	1,3	2,5	2,1	1,5	0	1	0	4,6	4,2	0,5	0	84	875
Sud-Kivu	13	7,9	0,6	1	1,2	0	1,9	1,5	0,6	0	0,9	0,1	5,3	2,8	1	1	87	864
Maniema	18	8,2	3,2	0	0,1	0	1,7	0,6	2,1	0	0,5	0	10	5,1	4,9	0	82	427
Katanga	13	3,9	0,1	0	0,5	0	0,4	0	2,6	0	0,1	0,2	9,5	4,5	2,9	2	87	1158
Kasaï oriental	12	4,2	0,4	0	0,6	0,3	0,4	0,1	2,1	0	0,2	0,2	7,9	4,8	2	1	88	1353
Kasaï occidental	24	6,5	0,7	0	0,6	0	1,8	0,1	2,6	0,1	0,6	0,1	17	14	1,9	1	77	900
Niveau d'instruction																		
Aucun	11	4	1,3	0	0,3	0	0,7	0,4	1,1	0	0	0,2	7,1	3,6	2,6	1	89	2321
Primaire	16	4,9	0,6	0	0,5	0,1	0,9	0,2	1,9	0,1	0,3	0,2	11	6	4,1	1	84	5073
Secondaire	29	13	0,7	0	1,2	0	1,6	1,2	6	0	0,5	0,7	17	9,8	5,7	1	71	4468
Supérieur	48,6	19	0	0	1,7	0,2	4,5	1,4	10,5	0,4	0	0,6	29	21	7,6	1	51	234

Quintiles de bien-être économique

Le plus bas	13	3,3	0,4	0	0,2	0	0,4	0	2	0	0,1	0,2	9,5	5,6	2,8	1	87	2435
Second	17	4,7	0,6	0	0,1	0,1	0,8	0,2	2,5	0	0,1	0,4	12	6,3	5,2	0	84	2678
Moyen	17	4,5	0,5	0	0,6	0	0,4	0,3	2,2	0	0	0,3	12	6,1	5,4	1	83	2487
Quatrième	22	11	1,5	0	0,6	0,2	2	1,3	3,8	0,1	0,6	0,4	11	5,9	4,2	1	78	2315
Le plus élevé	36	17	0,7	0	2,5	0,6	2,7	1,8	7,2	0,2	0,8	0,8	19	13	4,8	1	64	2181
																		1209
Ensemble	20	7,8	0,7	0	0,7	0,2	1,2	0,7	3,4	0,1	0,3	0,4	13	7,2	4,5	1	80	6

Source : Enquête EDS-RDC 2014

5.4. Besoins en matière de planification familiale

Les besoins en matière de planification familiale se posent avec acuité en RDC. En effet, des nombreuses femmes fécondes n'utilisant pas la contraception, ressentent le besoin d'espacer leurs prochaines naissances ou ne veulent plus du tout avoir une nouvelle naissance. Ce besoin se pose plus en termes d'espacement que de limitation des naissances. Au total, c'est 28 % de femmes en union qui ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, soit 21 % pour l'espacement des naissances et 7 % pour la limitation. Concernant les besoins satisfaits, c'est 20 % des femmes qui sont concernées, soit 13,7 % pour l'espacement et 6,7 % pour la limitation des naissances.

En définitive, la demande totale en planification familiale, c'est-à-dire la somme de la proportion des femmes dont les besoins sont satisfaits et celles dont les besoins ne sont pas satisfaits, représentent 48,1 %, soit 34 % pour l'espacement et 14 % pour la limitation. Pour les seules méthodes modernes, la demande n'est satisfaite que dans 16 % des cas.

Les caractéristiques sociodémographiques des femmes influencent les besoins en matière de planification familiale. Il s'agit notamment de l'âge, du milieu de résidence et du niveau d'instruction. S'agissant de l'âge, c'est dans le groupe d'âges de 15-19 ans que la proportion de femmes ayant des besoins non satisfaits en planification familiale est la plus élevée (31 %). Cette proportion diminue avec l'âge pour se situer à 12 % à 45-49 ans. En ce qui concerne les besoins non satisfaits pour l'espacement, les données disponibles montrent qu'ils diminuent considérablement avec l'âge : de 30 % à 15-19 ans, cette proportion n'est que de 2 % à 45-49 ans.

Tenant compte du milieu de résidence, il ne se dégage pas de différences notables entre le milieu urbain et le milieu rural (28 % de BNS en milieu urbain contre 27 % en milieu rural). Par contre, la demande totale en matière de planification familiale est plus élevée en milieu urbain (60 %) qu'en milieu rural (43 %). 52 % de cette demande sont satisfaites en milieu urbain (25 % pour des méthodes modernes) contre 36 % en milieu rural (11 % pour les méthodes modernes). Au niveau des provinces, on note que les proportions de femmes ayant des BNS en matière de planification familiale varient d'un minimum de 19 % au Kasaï Occidental à un maximum de 38 % au Nord-Kivu.

Enfin, s'agissant du niveau d'instruction, ce sont les femmes sans instruction qui ont plus des BNS en matière de planification familiale. En effet, 18,6 % de ces femmes ont des BNS en espacement de naissance et 8,3 % pour la limitation des naissances ; en revanche, il n'y a que 14,3 % et 2,9 % des femmes de niveau supérieur qui ont respectivement des BNS en espacement des naissances et en limitation des naissances. La différence est encore nette lorsqu'on considère la proportion des demandes satisfaites par des méthodes modernes : c'est 29,4 % des femmes de niveau supérieur qui ont des BNS en méthodes modernes, par contre cette proportion n'est que de 10,6 % pour les femmes n'ayant aucune instruction. Le niveau d'instruction reste donc un déterminant clé en matière de planification familiale en RDC.

Tableau n° 12: Besoins en matière de planification familiale des femmes actuellement en union

Caractéristiques démographiques	Besoins non satisfaits en matière de planification familiale			Besoins satisfaits en matière de planification familiale			Demande totale en planification familiale			Pourcentage de demande satisfaite	Pourcentage de demande satisfaite par des méthodes modernes	Effectif de femmes
	Pour espacer	Pour limiter	Total	Pour espacer	Pour limiter	Total	Pour espacer	Pour limiter	Total			
Groupe d'âges												
15-19	29,7	1,1	30,8	12,1	0,4	12,5	41,8	1,5	43,3	28,9	12,6	863
20-24	27,8	1,5	29,2	18,3	1,2	19,4	46	2,6	48,7	39,9	16,9	2231
25-29	26,7	3,7	30,4	17	2,1	19	43,6	5,8	49,4	38,5	14	2817
30-34	22,1	7	29,1	17,8	7,2	25,1	39,9	14,2	54,2	46,3	19	2207
35-39	15	12,9	27,8	10	14	23,8	25	26,7	51,6	46,1	16,1	1820
40-44	8	17	25	6,2	16	22,4	14,2	33,2	47,4	47,2	16,4	1252
45-49	2,3	10	12,4	1,6	12	14	4	22,4	26,4	53,1	19,2	906
Résidence												
Urbain	20,8	7,6	28,4	19,9	11	31,1	40,6	18,8	59,5	52,2	24,6	3880
Rural	20,7	6,6	27,3	10,8	4,6	15,4	31,5	11,2	42,7	36,1	10,8	8216
Province												
Kinshasa	15,8	7,6	23,4	27,9	17	44,8	43,7	24,5	68,2	65,7	27,9	1003
Bas-Congo	21,4	6,3	27,8	24,7	13	37,8	46,1	19,4	65,6	57,6	26,2	489
Bandundu	21,4	7,3	28,7	18,5	7,5	26	39,8	14,8	54,7	47,5	14,9	2108
Equateur	26,3	7,7	34	10	6,9	16,9	36,3	14,6	50,9	33,2	8,2	1760
Orientale	18,9	10,6	29,5	7,1	4	11,1	26	14,6	40,6	27,3	13,1	1158
Nord-Kivu	27,1	10,4	37,5	9,3	6,9	16,2	36,5	17,2	53,7	30,2	21,5	875
Sud-Kivu	18	4,1	22,1	9,2	4	13,2	27,2	8,1	35,3	37,3	22,4	864
Maniema	22	7,9	29,9	11,2	7	18,2	33,2	14,9	48,1	37,8	17	427
Katanga	20	6,8	26,7	10,3	3,1	13,4	30,3	9,8	40,1	33,3	9,7	1158
Kasaï oriental	19	3,6	22,6	8,4	3,7	12,1	27,4	7,4	34,7	34,9	12,2	1353
Kasaï occidental	15,3	3,5	18,8	18,6	4,9	23,5	33,9	8,5	42,4	55,6	15,3	900

Niveau d'instruction

Aucun	18,6	8,3	26,9	7,2	3,9	11,1	25,8	12,2	38	29,2	10,6	2321
Primaire	21,6	7,3	28,9	10,2	5,4	15,7	31,8	12,7	44,5	35,1	10,9	5073
Secondaire	21,3	6	27,3	20	9,2	29,2	41,3	15,2	56,5	51,8	22,2	4468
Supérieur	14,3	2,9	17,3	32,7	16	48,6	47	18,9	65,9	73,8	29,4	234

Quintiles du bien être

Le plus bas	22,8	5,6	28,4	9,7	3,1	12,8	32,6	8,7	41,3	31,1	8	2435
Second	19	7,8	26,8	11,4	5,1	16,5	30,4	12,9	43,4	38,1	10,9	2768
Moyen	21,4	6,9	28,3	11,8	4,9	16,7	33,2	11,8	45	37,2	9,9	2487
Quatrième	21,6	7,1	28,7	14,3	7,8	22,1	35,9	14,9	50,8	43,4	21,6	2315
Le plus élevé	18,9	7,2	26,1	22,4	14	36,2	41,3	21	62,2	58,1	27,6	2181

Ensemble	20,7	6,9	27,7	13,7	6,7	20,4	34,4	13,7	48,1	42,5	16,3	12096
-----------------	------	-----	------	------	-----	------	------	------	------	------	------	-------

Source : Enquête EDS-RDC 2014

5.5. Soins prénatals et accouchement

En RDC, plus de 8 femmes sur 10 (88%) bénéficient des soins prénatals dispensés par un personnel qualifié. Dans la majeure partie des cas, ces soins sont assurés par les infirmières (52,3 %), suivies des accoucheuses (25,6 %), des médecins (10,5 %), et dans une moindre mesure par des sages-femmes (0,8 %). Cependant, 9,9 % des femmes ne bénéficient pas du tout de soins prénatals. Ceci concerne surtout les femmes sans instruction (16 %), appartenant au quintile de bien-être économique le plus bas (18,6 %), et vivant dans les provinces du Katanga (20%) et du Kasai oriental (17%). Il est aussi à déplorer le fait que certaines femmes (moins de 1%) recourent aux personnes non qualifiées, comme une matrone du village, une maman du quartier ou un guérisseur pour des soins prénatals. Les femmes moins âgées (inférieur à 20 ans) bénéficient des soins prénatals dispensés par prestataire qualifié que les personnes âgées (90,6 % contre 85,7 % respectivement). En ce qui concerne le rang de naissance, il se dégage que ce sont les naissances de rang 1 (90,6 %) qui sont plus suivies par un prestataire formé que celles de rang 6 et plus avec 85,5 % (tableau n° 13).

Concernant le nombre de visites réalisés, près de la moitié des femmes accomplissent plus de 4 visites comme recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; il s'agit pour la plupart, des femmes vivant dans le milieu urbain (60,7 %) que celles des milieux ruraux (42,1 %).

S'agissant du lieu d'accouchement, il faut signaler que 79,9 % des femmes accouchent dans un établissement de santé, dont 64,5 % dans un établissement de secteur public, et 15,4 % dans des établissements privés. Une proportion importante des femmes, soit 19,6 % accouchent en dehors d'une structure de santé du fait des difficultés d'accès à ces structures dû à la contrainte financière. La proportion de femmes qui accouchent à domicile varie avec le rang de naissance de l'enfant, le niveau d'instruction de la femme, le niveau de bien-être économique, et le milieu de vie. En effet, de 16 % pour le rang 1, cette proportion est de 22 % pour le rang 6 ou plus. Les femmes du milieu rural (24 %) sont nombreuses à accoucher à domicile que celles du milieu urbain (6 %). Les femmes les plus instruites et celles dont le ménage est classé dans le quintile du bien-être économique le plus élevé accouchent moins fréquemment à domicile que les autres. Il faut aussi relever que les femmes qui effectuent au moins quatre visites prénatales recommandées accouchent moins à domicile (10%) que celles qui en ont effectué moins (16 %) et surtout que celles qui n'en ont effectué aucune (64 %).

Pour ce qui est de l'assistance à l'accouchement, 72,7 % des femmes ayant accouché ont bénéficié de l'assistance de l'infirmière et de l'accoucheuse, et 7,4 % de l'assistance du médecin. Cependant, dans 14,6 % des cas, l'accouchement est dirigé par une personne non qualifiée (matrone du village, maman du quartier, guérisseur traditionnel, etc.). Signalons tout de même que 0,8 % des femmes qui accouchent ne bénéficient d'aucune l'assistance.

Tableau n° 13 : Soins prénatals

Caractéristiques sociodémographique	Prestataire des soins								Pourcentage des femmes ayant reçu des soins prénatals par un prestataire formé
	Médecin	Infirmier/Infirmière	Accoucheuse	Sage-femme	Matrone de Village	Guérisseur traditionnel	Maman du quartier/Village	Pas de soins	
Age de naissance de la mère									
< 20	10,3	55,5	24,8	1,1	0,6	0	0	7,6	90,6
20-24	10,7	52,3	25,7	0,8	0,4	0,1	0	9,8	88,7
35-49	10,2	49,8	25,7	0,7	0,4	0,1	0,2	12,3	85,7
Rang de naissance									
1	13,9	52,6	25,6	1,3	0,4	0	0	6,2	92
2-3	12,1	51,4	25,5	0,7	0,5	0,1	0	9,4	88,9
4-5	8,9	53,4	25,9	0,9	0,3	0,1	0	10,4	88,2
6+	7,8	52,3	25,3	0,7	0,4	0	0,2	12,8	88,5
Résidence									
urbain	27,7	46,1	20,3	0,4	0	0	0	5,1	94,1
Rural	2,6	55,2	28	1	0,1	0,1	0,1	12,2	85,8
Province									
Kinshasa	44,6	42,2	9,7	1,1	0	0	0	2	96,4
Bas-congo	14	77,7	3,5	0	0	0	0	4,8	95,1
Bandundu	3,6	39,4	46,7	0,8	0,7	0	0	8,3	89,8
Equateur	4	63,7	15,5	3	0,8	0,3	0	12,7	83,2
Orientale	8,2	39,3	41,2	0	0,1	0	0	11,1	88,6
Nord-kivu	9,8	76,7	11	0	0	0	0	2,6	97,4
Sud-kivu	3,7	63,8	28,3	0,2	0,4	0	0	3,7	95,8
Maniema	3,8	47,6	40,4	1,1	0,1	0	0	7,1	91,7
Katanga	18,3	43,2	17,1	0,6	0,5	0	0	20	78,6
Kasaï oriental	7,7	48,2	24,5	0,8	0,7	0,3	0,3	17,1	80,5
Kasaï occidental	6,7	55	26,9	0,1	0,3	0	0	10	88,6
Niveau d'instruction									

Aucun	2,2	54,1	26,1	1	0,4	0	0	16	82,3
Primaire	4,6	56,1	25	0,8	0,6	0,2	0,1	12,5	85,6
Secondaire	18,9	48,6	26,5	0,9	0,2	0	0	4,6	94
Supérieur	60,1	25,5	13,5	0	0,5	0	0	0,2	99,1
quintile du bien-être économique									
Le plus bas	1,9	51,5	25,3	1,3	1	0,2	0	18,6	78,7
Second	2,7	54,8	28,5	1,4	0,5	0,1	0,1	11,3	86
Moyen	3,7	55	31,3	0,7	0,2	0	0,1	8,8	90,1
Quatrième	8,4	56,3	29,3	0,1	0,2	0	0	5,5	94
Le plus élevé	40,9	43,1	11,7	0,5	0	0	0	3,6	95,7
Ensemble	10,5	52,3	25,6	0,8	0,4	0,1	0,1	9,9	88,4

Source : Enquête EDS-RDC 2014

5.6. Soins post-natals

Les soins post-natals à la mère après accouchement sont dispensés à 44 % des femmes. Ces soins consistent en l'examen et la surveillance de la femme pendant la période post-partum immédiat (quelques heures après l'accouchement jusqu'à 42 jours après l'accouchement).

Au total, 44 % de femmes ont reçu des soins postnatals dans le délai recommandé, soit 48 heures suivant la naissance. Dans 4 % des cas, l'examen et les soins ont eu lieu assez tard, entre 3 et 41 jours, c'est-à-dire au-delà de la période recommandée. Les femmes les plus instruites et celles des ménages appartenant au quintile le plus élevé ont reçu ces soins dans les délais recommandés plus que les autres (80 % et 63 %).

En revanche, 52 % des femmes n'ont reçu aucun soin post-natal ou des soins tardifs. Cette proportion est plus élevée parmi les femmes appartenant au quintile du bien-être économique le plus bas (61,3 % contre 31,5 % pour celles appartenant au quintile le plus élevé), parmi les femmes les moins instruites (59,6 % contre 15,5 pour les femmes de niveau supérieur). C'est aussi parmi les femmes qui n'ont accouché dans un établissement de santé que l'on enregistre des fortes proportions des femmes n'ayant pas bénéficié de soins post-natals (84,2 % contre 43,4 %).

Tableau n° : Soins post-nataux dispensés à la mère après la naissance

Caractéristiques sociodémographiques	Durée écoulée entre l'accouchement et le moment où la mère a reçu les premiers soins					Pas de soins post- nataux	Pourcentage de femmes ayant reçu les soins dans les deux premiers jours après la naissance
	Moins de 4 heures	4-23 Heures	1-2 jours	3-6 jours	7-41 Jours		
Age de naissance de la mère							
< 20	14,1	7,9	16,7	2,7	1,2	56,3	38,7
20-24	18,1	7,7	18,8	2,4	1,1	51	44,6
35-49	21	7,1	17,5	2,5	1,5	49,3	45,6
Rang de naissance							
1	15,8	9,7	17,9	3,8	1,8	49,8	43,4
2-3	18,8	7	19,5	2,4	0,5	50,8	45,3
4-5	17,7	6,9	18,5	1,7	1,7	52,7	43,1
6+	18,7	7,5	16,8	2,1	1,2	52,6	43
Lieu d'accouchement							
Etablissement de santé	21,1	9,1	21,2	2,7	1,4	43,4	51,4
Ailleurs	5,2	1,8	6,6	1,2	0,5	84,2	13,6
Résidence							
Urbain	22,5	11	23,9	3,2	1,5	36,4	57,4
Rural	15,9	6,1	15,7	2,1	1,1	58,3	37,7
Province							
Kinshasa	26,1	10,5	27,2	2,7	0,8	30,6	63,8
Bas-Congo	17,1	12,5	21,3	2,6	1,1	45,1	50,9
Bandundu	27,4	5,8	15,1	3,8	2,1	45,4	48,3
Equateur	14,4	6,3	8,1	1,3	0,8	68,7	28,8
Orientale	9,7	5,5	19,4	3	0,4	58,5	34,6
Nord-Kivu	36,1	8,7	13,6	3	2	35,3	58,4

Sud-Kivu	13,6	12	24,2	2,4	0,7	46,1	49,7
Maniema	13,2	12	21	1,9	1,4	49,6	46,2
Katanga	12,4	9,5	22	1,6	1,3	52,2	43,9
Kasaï oriental	7,1	4,3	19,9	1,9	1,1	65,5	31,3
Kasaï occidental	18	5,5	21,6	2,1	1,1	51,1	45,1
Niveau d'instruction							
Aucun	15,2	5,5	16,6	1	1,1	59,6	37,4
Primaire	15,1	6,5	15,8	2,5	1,3	58,1	37,4
Secondaire	22	9,2	21,2	3,1	1,1	42	52,5
Supérieur	27,2	20,8	32,2	1	2,9	15,5	80,3
Quintile du bien être							
Le plus bas	16,3	4,4	14,3	2,2	1,1	61,3	35
Second	16,2	5,1	14,7	2,6	1	60	35,9
Moyen	17,4	6,8	17,4	2,3	1,3	53,1	41,6
Quatrième	18	11,1	19,1	2,3	1,6	46,4	48,2
Le plus élevé	22,8	12,3	28,3	2,9	1	31,5	63,4
Ensemble	17,9	7,6	18,3	2,4	1,2	51,5	43,8

Source : Enquête EDS-RDC 2014

5.7. Conclusion

La santé de la reproduction est encore lacunaire, et s'améliore timidement en RDC. En effet, bien que les pouvoirs publics aspirent à un état de bien-être complet de la population en tout ce qui concerne l'appareil génital, et malgré les différents efforts accomplis jusque-là, le pays doit encore relever plusieurs défis dans ce domaine. Parmi ces défis, on peut citer la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes (20 % d'utilisatrices seulement), le faible taux des Besoins Satisfaits en matière de planification familiale (20 % des besoins satisfaits sur 48 % exprimés). Il en est de même de l'accès aux soins prénatals, post-natals et de l'assistance à l'accouchement où 9,9 % des femmes ayant accouché n'ont pas bénéficié des soins prénatals, 52 % des femmes n'ont pas bénéficié des soins post-natals, et 14,6 % d'accouchement était assisté par une personne non qualifiée.

L'intensification des actions visant la satisfaction des besoins en matière de planification familiale, notamment l'amélioration de taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes; l'accouchement de toutes les femmes dans des établissements de santé et assisté par un personnel qualifié, sont des leviers sur lesquels il faut appuyer afin d'améliorer la santé maternelle.

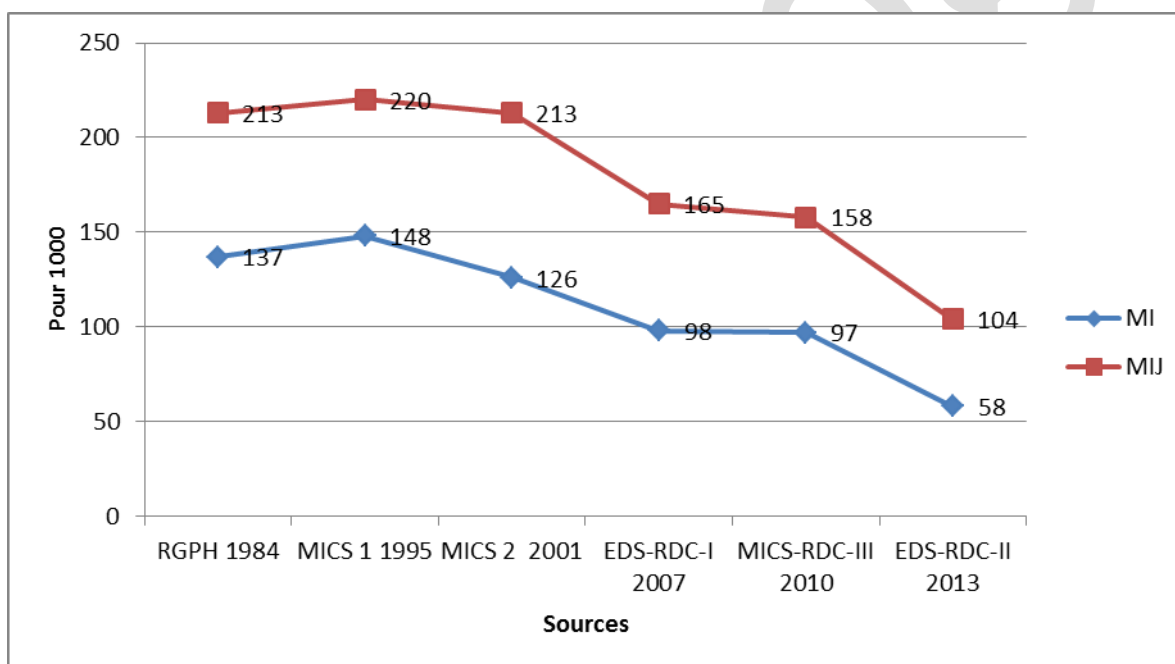
CHAPITRE 6 : NIVEAU DE MORTALITE

6.1. Introduction

6.2. Niveaux et tendance de la mortalité des enfants

Ce point présente les niveaux, les tendances et les différences observées dans l'évolution à travers le temps de la mortalité infantile et infanto-juvénile. Il y a lieu de noter que ces deux d'indicateurs sont influencés par la pauvreté, les conditions sanitaires, environnementales, socio-économiques et culturelles. Par conséquent, les informations relatives à ces indicateurs sont très utiles pour l'élaboration des politiques et programmes relatifs à l'amélioration de la santé des enfants de moins de 5 ans.

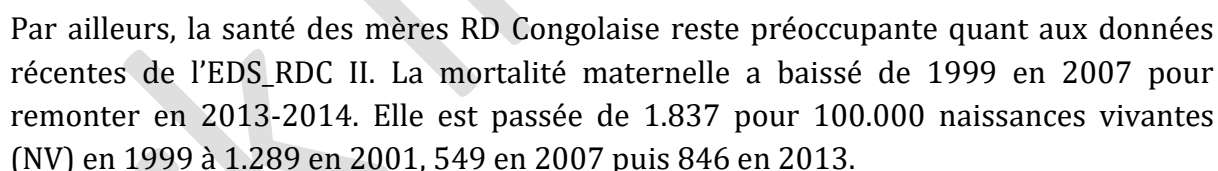
Figure 2 : Evolution de la mortalité infantile et infanto-juvénile en RDC



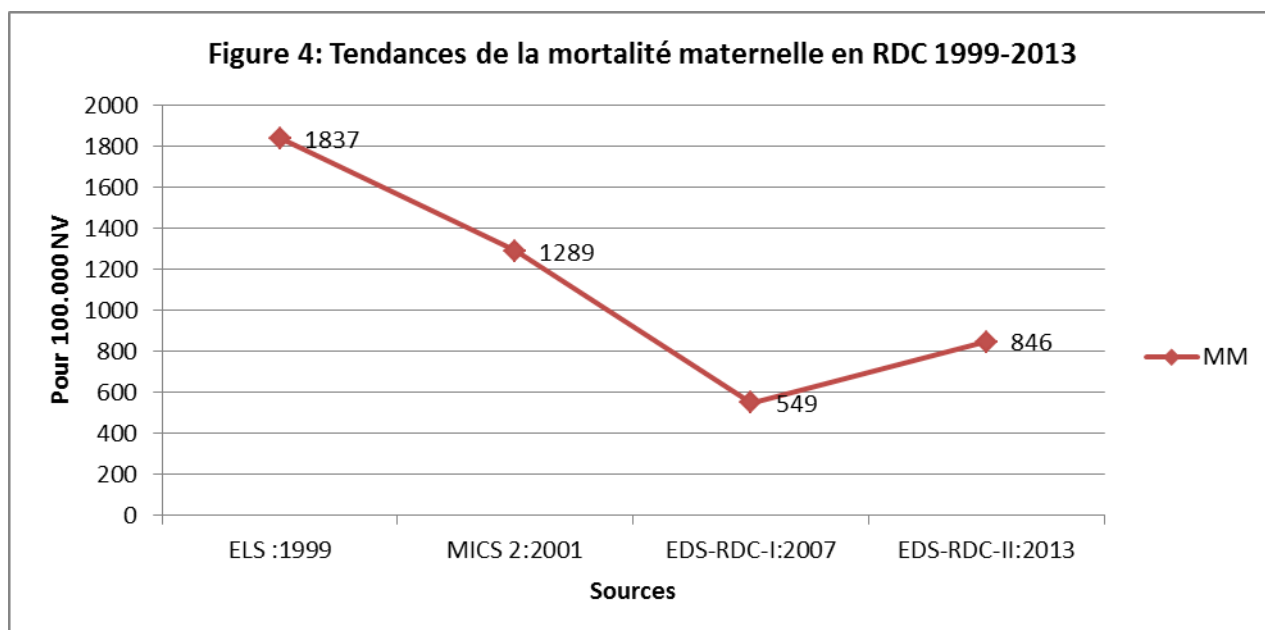
La figure 1 présente les tendances de la mortalité à partir de données du recensement de 1984 jusqu'à celles de l'EDS-RDC II (de 2013-2014). Cette figure montre que la tendance est à la baisse et cela quel que soit le type de mortalité. La mortalité infantile a baissé régulièrement, passant de 137 ‰ à 58 ‰. De même, la mortalité infanto-juvénile a également baissé, passant de 213 ‰ à 104 ‰.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

6.4. Mortalité adulte⁸

[illegible]

57



6.6. Conclusion

CHAPITRE 7 : NIVEAU ET TENDANCE DE LA MIGRATION

7.1. Introduction

7.2. Niveau et tendance de la migration interne

7.3. Niveau et tendance de la migration internationale

7.4. Conclusion

CHAPITRE 8 : POPULATION ET EDUCATION

8.1. Introduction

En RDC, le droit à l'éducation est garanti par la constitution ⁹ qui dispose que toute personne a droit à l'éducation scolaire prévue par l'enseignement national. Un programme spécifique est également prévu pour l'éradication de l'analphabétisme. L'enseignement est libre et toute personne a accès aux établissements d'enseignement national, selon ses capacités, sans discrimination de lieu d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel.

En vue d'assurer une éducation de qualité à tous, le Gouvernement a décidé de promouvoir un enseignement primaire obligatoire (filles et garçons) et gratuit à tous. Pour ce faire, une série des mesures ont été prises visant notamment la suppression des frais scolaires à la charge des parents, l'intégration des enfants exclus du système scolaire, la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes et les groupes sociaux. Ces mesures visent également l'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire en vue de faciliter le passage vers l'enseignement primaire.

Pour matérialiser cette nouvelle politique du gouvernement, le financement du secteur de l'éducation s'est fortement accru. En effet, la part des dépenses publiques relatives à l'éducation a atteint 16 % en 2014 contre 8 % en 2000 et 4 % en 1990. L'appui des PTF au secteur de l'éducation a connu un développement significatif ces dernières années et est passé de moins de 8 % en 2010 à près de 20 % en 2013. De façon concrète, l'on a noté au cours de ces dernières années l'augmentation du taux d'admission en primaire, la réduction significative du taux d'abandon et de déperdition scolaire, particulièrement chez les filles. En définitive, l'éducation, plus spécifiquement au niveau primaire, est l'un des secteurs de la vie nationale qui a enregistré d'énormes progrès au cours de cette décennie.

Ce chapitre présente les indicateurs relatifs à l'alphabétisation et à la scolarisation de la population.

8.2. Répartition de la population selon le niveau de d'instruction

Le niveau d'instruction de la population congolaise varie en fonction de l'âge, du sexe, et du niveau de vie. L'on note également d'importants écarts selon le milieu de résidence et selon les provinces du pays. De façon globale, le pays dispose d'une forte proportion de la population de niveau primaire, des faibles proportions au niveau secondaire et des très faibles proportions au niveau supérieur. Selon le rapport sur le développement humain 2013, le taux brut de scolarisation en primaire était de 94%, il de 38 % au secondaire et de 6,2 % au niveau supérieur pour l'ensemble du pays.

⁹ Article 43, 44 et 45

L'analyse du niveau d'instruction des hommes révèle que c'est dans les âges extrêmes que l'on enregistre des fortes proportions des personnes sans instruction (20,6 % dans la tranche d'âges de 6-9 ans et 17,4 % pour les hommes de plus de 60 ans). Ce qui signifie que plus de deux enfants sur dix en âge de fréquenter l'école primaire n'y ont pas accès. L'on note également qu'il n'y a que 13,3 % d'hommes qui terminent le primaire, 7,3 % qui achèvent le cycle d'études secondaire et seulement 4,7 % qui terminent le niveau supérieur ; il se produit ainsi une déperdition importante des effectifs au passage d'un cycle d'études à l'autre.

Selon le milieu de résidence, les hommes habitant dans les villes sont plus instruits que leurs homologues des milieux ruraux avec 12,4 % des hommes qui terminent le niveau supérieur en ville, contre 1,2 % au milieu rural. S'agissant des particularités des provinces du pays, c'est la province du Katanga et celles du Kasai occidental et Oriental qui regorgent des proportions assez importantes d'hommes sans instruction avec respectivement 15,8 %, 14,6 % et 11,3 % dans chacune des provinces. En tenant compte du niveau du bien-être économique, on constate que les hommes appartenant au quintile le plus élevé sont plus instruits (16,4 % au niveau supérieur) que ceux du quintile le plus bas (4,6 % au niveau supérieur).

Tableau n° 14 : Niveau d'instruction de la population de sexe masculin

Caractéristique socio-démographique	Aucun	Primaire incomplet	Primaire complet	Secondaire incomplet	Secondaire complet	Supérieur	Ne sait pas
Groupe d'âges							
6-9	20,6	78,8	0	0,2	0	0	0,3
10-14	2,7	75,2	4,1	17,9	0	0	0,1
15-19	2,7	22,5	4,6	67,1	2,4	0,6	0
20-24	3,3	11	5,6	50,5	20,2	9,4	0,1
25-29	6,6	15	6	34,5	25,6	12,3	0
30-34	6,4	17,6	7,9	33,8	21,9	12,4	0
35-39	5,8	17,2	9,4	38	19,7	9,2	0,6
40-44	5,4	15,6	8,4	36,6	21,5	12,5	0,1
45-49	6,4	15,5	8	38	22	9,8	0,2
50-54	5,4	17,5	8,9	38,8	18,3	11,2	0
55-59	7,2	20,3	10,6	35,4	16,7	9,7	0,1
60-64	17,4	24,2	12,8	30,6	10	5,2	0
65+	17,5	34,9	13,3	20,7	7,3	4,7	1,5
Résidence							
Urbain	3,6	32,4	4,3	33,1	13,9	12,4	0,3
Rural	10,5	45,1	6,1	28,8	8,1	1,2	0,1
Province							
Kinshasa	3,3	20,9	4,8	29,4	20,1	21	0,5
Bas-Congo	6,3	40,2	4,4	31,2	14,3	3,2	0,4
Bandundu	6,8	42,9	7,4	32,6	7,7	2,5	0

Equateur	7,7	45,9	4,9	30,5	9,2	1,8	0,1
Orientale	6,9	41,2	6,7	32,8	8	4,4	0,1
Nord-Kivu	4,6	42,3	4,8	33,4	10,9	3,8	0,1
Sud-Kivu	6,4	43,9	5,4	30,7	8,5	5,1	0,2
Maniema	8,3	38,2	6,5	35,9	7,9	3	0,2
Katanga	15,8	41,6	7,1	24,6	5,5	5,3	0
Kasaï oriental	11,3	46,4	6,6	26,8	5,7	3,1	0,1
Kasaï occidental	14,6	41,5	4,3	29,9	7	2,7	0

Quintiles du bien-être économique

Le plus bas	13,9	49,5	5,8	25,8	4,6	0,3	0,2
Second	10,3	46,6	7,1	26,8	8,3	1	0
Moyen	8	41,7	5,8	32,6	9,9	1,7	0,2
Quatrième	6,9	39,3	5,1	34	10,6	4,1	0,1
Le plus élevé	2,2	27,9	3,6	31,8	16,4	17,6	0,4
Ensemble	8,1	40,7	5,4	30,3	10,1	5,1	0,2

Source : Source : Enquête EDS-RDC 2014

Comme pour les hommes, c'est aussi dans les âges extrêmes qu'on enregistre des fortes proportions des femmes sans instruction (23,3 % dans la tranche d'âges de 6-9 ans et 64,8 % pour les femmes de 65 ans et plus). La proportion des celles qui terminent le primaire est de 2,3 %, elle est encore faible au niveau secondaire 0,7 %, et nettement insignifiante au niveau supérieur (0,1 %). Les femmes habitant dans les villes sont plus instruites que celles des milieux ruraux avec 5,4 % au niveau supérieur contre 0,1 % au milieu rural.

La situation selon les provinces du pays met en exergue trois provinces avec des proportions élevées des femmes sans instruction, il s'agit des provinces du Kasaï Occidental avec près du tiers des femmes sans instructions (31,3 %), de l'Equateur (23,9%) et du Kasaï oriental avec 21,7 %.

Tableau n° 15 : Niveau d'instruction de la population de sexe féminin

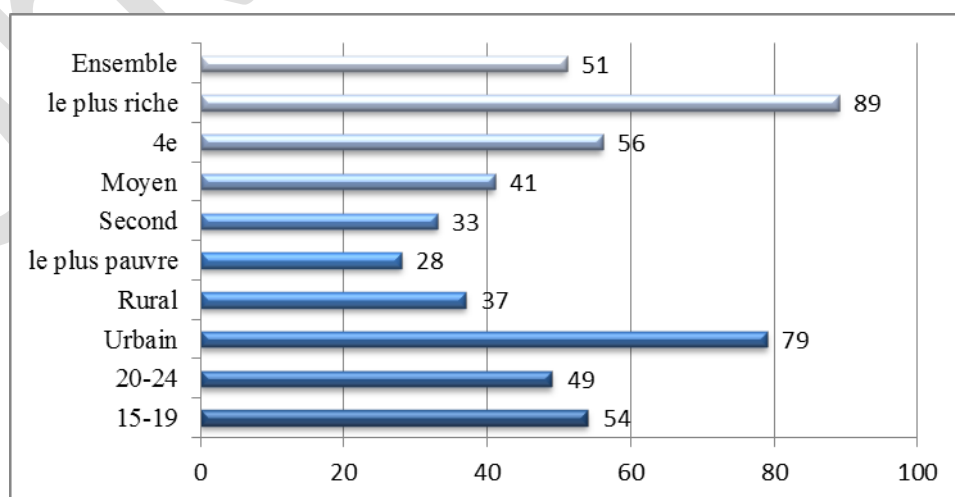
Caractéristique socio-démographique	Aucun	Primaire incomplet	Primaire complet	Secondaire incomplet	Secondaire complet	Supérieur	Ne sait pas
Groupe d'âges							
6-9	23,3	76,2	0	0,1	0	0	0,4
10-14	5,1	76,7	3,9	14,1	0	0	0,2
15-19	7,1	25,2	6,5	56,9	3,2	1,1	0
20-24	11,6	25,2	7,8	36,7	12,7	6	0
25-29	17,4	32,8	8,4	25	10,9	5,4	0,1
30-34	19	31,1	11,2	25,2	9,3	4,2	0
35-39	18,6	27,5	10	32	8,5	3,3	0,1
40-44	20,4	31	9,6	28	8,5	2,3	0,2
45-49	27,2	34,6	8	22,3	6	2	0
50-54	37,9	29,2	7,4	18,9	5	1,2	0,5
55-59	40,1	34,1	7,4	15	2,4	0,5	0,6
60-64	49,8	30,3	6,8	9,3	2,5	0,9	0,3

65+	64,8	27,6	2,3	3,9	0,7	0,1	0,4
Résidence							
Urbain	7,6	35,6	6,3	34,2	10,5	5,4	0,3
Rural	25,3	51,3	5,7	15,9	1,6	0,1	0,1
Province							
Kinshasa	5,3	23,1	5,9	36,2	19,4	9,7	0,4
Bas-Congo	15,9	48,1	5,8	24	5,2	0,7	0,2
Bandundu	16,1	46,2	6,4	26,7	4	0,6	0
Equateur	23,9	49,1	5,2	18,4	2,5	0,7	0,1
Orientale	19,4	50,4	7,2	19,6	2	1	0,4
Nord-Kivu	12,6	52,2	7	23,8	3,6	0,7	0,2
Sud-Kivu	20	48,1	6	20,6	3,1	1,9	0,2
Maniema	21,1	47,5	8	20,1	2,3	0,8	0,2
Katanga	25,5	42,1	5,7	20,6	2,8	3,2	0,1
Kasaï oriental	21,7	52	5,5	18,1	1,8	0,9	0,1
Kasaï occidental	31,5	43,9	4,1	16,7	2,9	0,9	0
Quintiles du bien-être économique							
Le plus bas	32,4	50,4	5	11	1	0	0,2
Second	24,5	51,8	6,7	15,4	1,5	0,1	0,1
Moyen	19,4	52,5	6,3	19,8	1,7	0,2	0,2
Quatrième	14,7	47,1	5,8	26,7	4,8	0,7	0,2
Le plus élevé	4,9	28,5	5,7	37,8	14,2	8,5	0,3
Ensemble	19	45,7	5,9	22,4	4,8	2	0,2

8.3. Répartition de la population selon le degré d'alphabétisation

En 2010, plus de la moitié (51 %) des jeunes femmes âgées de 15-24 ans savaient lire et écrire. Mais ce taux varie selon le milieu de résidence (79 % en milieu urbain contre 37 % en milieu rural) et selon le niveau de bien être socio- économique du ménage. En effet, le taux d'alphabétisation part de 28 % dans les ménages les plus pauvres à 89 % dans les ménages les plus riches.

Figure 2 : Répartition des jeunes femmes de 15-24 ans selon le degré d'alphabétisation



Concernant l’alphabétisation des adultes, en 2014, la proportion des femmes analphabètes était trois fois plus élevée que celle des hommes (36 % contre 11%) ; ce qui signifie qu’il y a plus d’hommes alphabétisés que des femmes (88,1 % contre 63,8 %). En ce qui concerne le milieu de résidence, comme l’on pouvait s’y attendre, quel que soit le sexe, il y a plus d’alphabétisés en milieu urbain qu’en milieu rural (94,8 % d’hommes et 86,6 % de femmes alphabétisés en milieu urbain contre 84,1 % d’hommes et 49,6 % de femmes analphabètes en milieu rural). Les écarts sont aussi considérables en tenant compte du quintile du bien-être économique de la population. En effet, la proportion des femmes analphabètes est de 60,6 % pour celles appartenant au quintile du bien-être économique le plus bas, alors qu’il n’est que de 6,6 % pour celles du quintile le plus élevé. Il en est de même des hommes où il n’y a que 2,8 % d’hommes analphabètes parmi ceux de ménages aisés contre 21,2 % appartenant aux ménages défavorisés.

En considérant les provinces du pays, on constate que c’est la province du Kasai Occidental qui regorge la plus grande proportion de femmes analphabètes (47,8 %) ; en revanche, la plus faible proportion des femmes analphabètes se trouve dans la ville de Kinshasa (6,2 %). Enfin, s’agissant de l’âge, quel que soit le sexe, il y a plus d’alphabètes aux âges avancés qu’aux bas âges. En définitive, comme pour l’éducation formelle, le milieu de résidence, le niveau de vie, la province de résidence influent sur l’alphabétisation de la population, homme ou femme.

Tableau n° 16 : Répartition de la population selon le degré d’alphabétisation

Caractéristique socio-démographique	Homme		Femme	
	Alphabétisé	Analphabète	Alphabétisée	Analphabète
Groupe d'âge				
15-24	91,2	8,3	73,6	26
15-19	90	9,3	77,6	21,8
20-24	92,7	7,1	69,1	30,6
25-29	85,4	14	57,8	41,8
30-34	83,6	15,8	57,6	41,7
35-39	86,5	12,7	60,4	38,8
40-44	88,9	10,8	57,4	41,7
45-49	86,7	12,6	46,3	52
Résidence				
Urbain	94,8	4,9	86,6	12,8
Rural	84,1	15,2	49,6	49,8
Provinces				
Kinshasa	97,5	2,1	93,3	6,2
Bas-Congo	89,1	10,7	66,8	33
Bandundu	90	9,2	65	34,3
Equateur	89,6	10,3	53,4	46,1
Orientale	81,4	18,1	57,6	41,4
Nord-Kivu	81,1	18,7	64,2	35,5
Sud-Kivu	81,6	17,5	59,8	39,9
Maniema	92,4	7,4	66,4	33,4

Katanga	86,2	13,1	54,3	45,1
Kasaï oriental	89,1	9,9	63,9	35,3
Kasaï occidental	87,7	11,1	51,1	47,8
Quintile du bien-être économique				
Le plus pauvre	77,9	21,2	38,5	60,6
Second	82,9	16,3	48,8	50,7
Moyen	88,4	11,1	57,9	41,5
4 ^e	91,4	8,4	71,8	27,5
Le plus riche	96,7	2,8	93	6,6
Ensemble 15-49	88,1	11,3	63,8	35,6

Source : Enquête MICS RDC 2010

8.4. Taux d'admission au primaire

En 2012, dans l'ensemble du pays, le taux brut d'admission au primaire était de 133,1 %. Comme pour l'ensemble du pays, toutes les provinces présentent un taux brut d'admission au primaire supérieur à 100 %. C'est la province de Maniema qui présente le taux le plus élevé, soit 170,2 %, contrairement à la province de Bas-Congo et la ville de Kinshasa avec respectivement un taux de 101,2 % et 104,1 %.

Il n'y a pas de différence notable entre les filles et garçons dans toutes les provinces, néanmoins les provinces du Kasaï occidental et de l'Equateur présentent des différences assez significatives : l'écart entre les garçons et les filles est de 20,9 % dans la province du Kasaï occidental et de 18,6 % dans celle de l'Equateur en faveur des garçons, alors qu'il n'est que de 1 % dans la ville de Kinshasa et cela en faveur de la fille.

Tableau n° 17 : Taux brut d'admission au primaire par sexe et par province en 2012

Province	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Kinshasa	103,1	104,1	103,6
Bas-Congo	106,1	101,2	103,6
Bandundu	152,2	143,3	147,7
Equateur	154,4	135,8	145,1
Orientale	130,6	122,1	126,4
Nord-Kivu	132,6	119,6	126,1
Sud-Kivu	127,2	120,6	123,9
Maniema	174,6	165,7	170,2
Katanga	120	114	121,7
Kasaï oriental	158,7	146,4	152,6
Kasaï occidental	175,4	154,5	165
RDC	138,7	127,6	133,1

Source : Annuaire statistique 2014 de la RDC

8.5. Taux net d'admission au primaire

En 2011, 51 % d'enfants en âge d'entrer à l'école primaire (6 ans) ont été inscrits en première année du primaire. Il n'existe pas de grandes disparités entre les sexes (52% chez les garçons contre 50 % chez les filles). Cependant, il y a des écarts assez importants entre les milieux de résidence, entre les provinces et selon le niveau d'instruction de la mère ; des écarts se constatent également lorsqu'on analyse selon le quintile du bien être socio-économique.

En effet, c'est plus du quart (77,5 %) des enfants de 6 ans de la ville province de Kinshasa qui ont été admis à l'école à l'âge de 6 ans, alors que la situation est moins bonne dans les provinces de l'Equateur (41 %), du Kasai occidental (42,3 %), du Katanga (44,5 %), du Bas-Congo (46,3 %), du Nord -Kivu (46,8 %) et du Sud-Kivu (48,9 %) qui accusent un taux net d'admission à l'école primaire inférieure à la moyenne nationale.

S'agissant du milieu de résidence, c'est plus de sept enfants sur dix (70,8 %) en âge scolaire qui ont été admis en 2011 à l'école contre seulement 43,7 % d'enfants du même âge dans le milieu rural. En ce qui concerne le niveau d'instruction, ce sont les enfants des mères plus instruites (secondaire et plus) qui ont fréquenté l'école à l'âge de 6 ans par rapport à ceux des mères n'ayant aucune instruction (73,6 % contre 34,5 %). Enfin, c'est 77 % d'enfants issus des familles appartenant au quintile du bien-être économique le plus élevé qui sont entrés à l'école primaire à 6 ans contre 43,4 % pour ceux des ménages les plus pauvres.

Tableau n°18 : Taux net d'admission à l'école primaire

Pourcentage des enfants en âge d'entrer à l'école primaire qui fréquentent la première année du primaire		
Sexe	%	Nombre d'enfants
Masculin	52,2	1013
Féminin	50,4	1010
Province		
Kinshasa	77,5	214
Bas-Congo	46,3	131
Bandundu	59	203
Equateur	41	227
Orientale	52,3	223
Nord-Kivu	46,8	187
Sud-Kivu	51,4	61
Maniema	48,9	159
Katanga	44,5	315
Kasai oriental	52,3	165
Kasai occidental	42,3	137
Résidence		

Urbain	71	572
Rural	44	1451
Niveau d'instruction		
Aucune	34,5	503
Primaire	43,7	845
Secondaire et +	73,6	674
Quintile du bien être socio-économique		
Le plus bas	43,4	414
Second	38	409
Moyen	47,3	399
Quatrième	53,7	435
Le plus élevé	77	365
Total	51,3	10112

Source : Enquête MICS 2010

8.6. Taux brut de scolarisation au primaire

Le taux brut de scolarisation au primaire pour l'ensemble du pays en 2012 était de 101,3 % avec un léger écart entre les garçons et les filles (106,8 % pour les garçons et 95,7 % pour les filles). Il reste supérieur à 100 % dans les provinces de Bandundu, du Kasai occidental, du Kasai oriental, de l'Equateur et du Bas-Congo ; il est moins élevé à Kinshasa dans la proportion de 87,7 %.

L'analyse selon le sexe dégage un léger écart entre les filles et garçons en faveur des filles dans la ville de Kinshasa (1,7 %) alors que dans les autres provinces du pays il est en défaveur des filles. Les écarts importants se constatent dans les provinces du Kasai occidental (écart de 20,5 %) et celle de l'Equateur (17,9 %). Pour l'ensemble du pays, les garçons dépassent les filles de 11,1 %.

Tableau n° 19 : Taux brut de scolarisation au primaire et par province en 2012

Province	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Kinshasa	86,8	88,5	87,7
Bas-Congo	104,7	96,3	100,5
Bandundu	119,8	111,1	115,4
Equateur	112,7	94,8	103,8
Orientale	103,2	94,6	98,9
Nord-Kivu	102	91,7	96,9
Sud-Kivu	95,6	89,9	92,7
Maniema	113,8	105,5	109,6
Katanga	100,3	83,5	91,9
Kasai oriental	117,8	105,5	111,7

Kasaï occidental	124,9	104,4	114,7
RDC	106,8	95,7	101,3

Source : Annuaire statistique 2014 de la RDC

8.7. Indice de parité au primaire

L'enseignement primaire en RDC réalise un indice de parité fille/garçon proche de l'unité. Dans la ville de Kinshasa et la province du Bas-Congo, il y a presque égalité parfaite en matière de scolarisation entre filles et garçons. En 2013, la quasi-totalité des provinces affichent un indice de parité de 0,9 excepté la ville – province de Kinshasa où cet indice atteint l'unité. Dans les provinces du Kasaï occidental, du Katanga et la province de l'Equateur il est de 0,8.

Tableau n° 20 : Indice de parité au primaire

Province	Période						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Kinshasa	1	1	1,02	1	1	1	1
Bas-Congo	0,9	0,9	0,94	0,8	0,9	0,9	0,9
Bandundu	0,8	0,9	0,93	0,8	0,9	0,9	0,9
Equateur	0,7	0,7	0,81	0,7	0,8	0,8	0,8
Prov. Or.	0,8	0,8	0,95	0,8	0,9	0,9	0,9
Nord Kivu	0,8	0,9	0,85	0,8	0,9	0,8	0,9
Sud- Kivu	0,8	0,9	0,93	0,9	0,9	0,9	0,9
Maniema	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9
Kasaï- Or	0,8	0,8	0,88	0,8	0,8	0,8	0,9
Kasaï- Occ	0,7	0,8	0,87	0,8	0,8	0,8	0,8
Katanga	0,7	0,8	0,86	0,8	0,8	0,8	0,8
Ensemble	0,8	0,83	0,89	0,86	0,9	0,9	0,9

Source : Rapport bilan des OMD

8.8. Taux d'achèvement du primaire

Le taux net d'achèvement de l'école primaire est très faible en RDC. En 2010, seuls 14,4 % d'enfants en âge d'achever le cycle primaire étaient effectivement en dernière année du cycle primaire. Ce taux varie en fonction de la province, du milieu de résidence (26,9 % au milieu urbain et 9,4 % au milieu rural), du niveau d'instruction de la mère et du niveau bien-être économique. Il est légèrement plus élevé chez les garçons que les filles (15,4 % contre 13,5 % respectivement). C'est dans la ville province de Kinshasa qu'il est le plus élevé (39,4 %) et plus faible dans la province de l'Equateur (3 %). S'agissant du niveau d'instruction de la mère, il est trois fois supérieur chez la mère de niveau secondaire et plus par rapport à celle qui n'a aucune instruction (28 % versus 8,3 %). La proportion des enfants issus des ménages les plus riches qui achèvent le cycle primaire est 7 fois plus que celle des enfants des ménages les plus pauvres (37,8 % contre 5,2 %).

Tableau 21 : Taux net d'achèvement du cycle primaire

Caractéristique socio-démographique	Taux net d'achèvement de l'école primaire	Nombre d'enfants en âge d'achèvement de l'école primaire
Sexe		
Masculin	15,4	810
Féminin	13,5	833
Provinces		
Kinshasa	39,4	163
Bas-Congo	15,1	75
Bandundu	14,4	155
Equateur	2,5	163
Orientale	5,6	221
Nord-Kivu	17,6	177
Sud-Kivu	19,1	49
Maniema	12,3	118
Katanga	10,6	282
Kasaï oriental	21	131
Kasaï occidental	9,4	111
Milieu de résidence		
Urbain	26,9	473
Rural	9,4	1171
Niveau d'instruction de la mère		
Aucune	8,3	431
Primaire	8,5	708
Secondaire+	28	505
Quintile du bien être socio-économique		
le plus pauvre	5,2	284
Second	7	356
Moyen	11,9	333
4 ^e	11,7	367
Le plus riche	37,8	304
Religion du chef de ménage		
Catholique	16,9	492
Protestant	10,7	550
Kimbanguiste	19,9	59
Eglises de réveil	22,1	225
Autres chrétiens indépendants	11,3	131
Témoins de Jéhovah	15,7	37
Musulman	-	24
Animisme	-	17
Sans religion	8	108

Total	14,4	1643
-------	------	------

Source : Enquête MICS RDC -2010

8.9. Taux de transition du primaire au secondaire

En 2010, sur 100 enfants qui avaient achevé avec succès la dernière année du cycle primaire, 87,2 % étaient passés en première année secondaire. On constate une différence de 4,4 % entre les filles et les garçons au profit des filles (89,7 % pour les filles contre 85,3 % pour les garçons). En ce qui concerne les provinces, le taux de transition les plus élevés se rencontrent dans les provinces du Kasai –oriental (96,4 %), du Nord-Kivu (94%), du Bandundu (93%) et de Kinshasa (92%) . Par contre, le taux de passage au secondaire le plus faible s’observe dans la province orientale (66,7%). Le milieu rural accuse un taux de passage plus faible que le milieu urbain (84,1 % contre 91,4 %). Le taux de passage au secondaire croît avec le niveau d’instruction de la mère (88,2 % pour les mères sans instruction contre 91,3 % pour celles de niveau secondaire et plus) et le niveau de bien-être économique (79 % pour les ménages les plus pauvres contre 93,1 % pour les ménages les plus riches). Il n’y a pas de différence notable suivant la religion du chef de ménage.

Tableau 22 : Taux de passage à l'école secondaire

Caractéristique socio-démographique	Taux de passage à l'école secondaire	Nombre d'enfants qui étaient en dernière classe d'école primaire l'année précédente
Sexe		
Masculin	85,3	585
Féminin	89,7	421
Provinces		
Kinshasa	92,3	159
Bas-Congo	87,9	72
Bandundu	92,7	125
Equateur	85,1	69
Orientale	66,7	116
Nord-Kivu	93,8	85
Sud-Kivu	82	33
Maniema	85,8	79
Katanga	84,9	110
Kasai oriental	96,4	98
Kasai occidental	87,3	59
Milieu de résidence		
Urbain	91,4	424
Rural	84,1	582
Niveau d'instruction de la mère		

Aucune	88,2	149
Primaire	89,1	278
Secondaire+	91,3	392
Quintile du bien être socio-économique		
le plus pauvre	79	134
Second	83,3	150
Moyen	85,6	186
4 ^e	88,1	251
Le plus riche	93,1	285
Religion du chef de ménage		
Catholique	85,6	344
Protestant	88,6	268
Kimbanguiste	86,7	38
Eglises de réveil	88,5	157
Autres chrétiens indépendants	90,8	62
Témoins de Jéhovah	87,9	34
Musulman		20
Animisme		7
Sans religion	83,9	75
Total	87,2	1006

Source : Enquête MICS RDC -2010

8.10. Taux brut de scolarisation pour le secondaire

Au niveau secondaire, le Taux Brut de scolarisation est moins bon par rapport à celui du niveau primaire où il dépasse parfois le 100 %. Pour l'ensemble du pays, le TBS au primaire en 2014 était de 118,3 % versus 57,9 % pour le niveau secondaire. Les écarts s'observent entre le milieu rural et le milieu urbain ; le TBS reste donc élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (76,4 % pour les citadins contre 46,9 % à la campagne). La différence entre les deux sexes est aussi palpable où, pour l'ensemble de la population féminine, le TBS était de 46,8 % contre 69 % pour les hommes en 2012. En ce qui concerne les provinces, il part de 42,5 % au Kasai Oriental à 84,5 % dans la ville province de Kinshasa.

Tableau n° 23 : Taux brut de scolarisation au secondaire

Caractéristiques socio-économiques	Taux brut de fréquentation au niveau secondaire		
	Homme	Femme	Ensemble
Résidence			
Urbain	83,4	70	76,4
Rural	60,9	32,2	46,9
Province			
Kinshasa	84,3	84,7	84,5
Bas-Congo	78,8	51,9	65,5
Bandundu	61,7	45,8	54,6
Equateur	69,3	39,8	55,2
Orientale	72	37,3	54,2

Nord-Kivu	68,9	42,9	56,2
Sud-Kivu	64,5	39,5	51,8
Maniema	78,4	41,4	59,9
Katanga	60	46,9	53,1
Kasaï oriental	49,6	35,6	42,5
Kasaï occidental	69,9	41,5	56,2
Quintiles du bien-être économique			
Le plus bas	52,8	24,7	38,8
Second	56,4	32,9	44,5
Moyen	69,2	35	53
Quatrième	73,7	49,5	61,8
Le plus élevé	87,9	81,2	84,3
Ensemble	69	46,8	57,9

Source : Enquête MICS-RDC 2010

8.11 Indice de parité au secondaire (voir ratio fille – garçon au secondaire)

8.12. Taux d'achèvement au secondaire

Le taux d'achèvement au secondaire pour l'ensemble du pays était de 26,6 % en 2012, ce qui veut dire qu'il n'y a que 26,6 % des élèves inscrits en première secondaire qui parviennent à la dernière année du cycle secondaire ; la capacité de rétention des élèves en secondaire est donc faible. C'est la ville de Kinshasa qui a le taux d'achèvement du secondaire le plus élevé (58,2 %), alors qu'il est trop faible dans le reste des provinces où il reste inférieur à la moyenne nationale sauf dans la province de Bandundu (39,3 %). La situation est moins bonne dans la province Orientale (13,3%) et la province de Katanga (19,8 %).

L'analyse selon le sexe dégage des écarts importants entre les garçons et les filles en faveur des garçons dans la quasi-totalité des provinces du pays sauf dans la ville de Kinshasa, la province Orientale et le Nord Kivu où cette différence est faible. Dans l'ensemble, le taux d'achèvement du secondaire était de 35,2 % en 2012 pour les garçons et de 18 % pour les filles, soit un écart de 17,2 % en faveur des garçons.

Tableau n° 24 : Taux d'achèvement au secondaire

Province	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Kinshasa	59,7	56,7	58,2
Bas-Congo	35,7	17,6	25,7
Bandundu	52,3	26,2	39,3

Equateur	29,2	9,1	19,3
Orientale	17,9	8,6	13,3
Nord-Kivu	28	18,1	23,1
Sud-Kivu	28,5	15	21,8
Maniema	43,5	13,2	28,4
Katanga	28,2	11,3	19,8
Kasaï oriental	35,9	14	25
Kasaï occidentale	40,1	11,7	26
RDC	35,2	18	26,6

8.13. Ratio fille/garçons au secondaire

Au niveau du secondaire, les différences entre les filles et garçons sont nettement plus prononcées. La moyenne nationale est de 0,81 avec des variations assez importantes selon les provinces : alors qu'il est supérieur à 1 dans la province de Bandundu, il n'est que de 0,56 dans la province du Kasaï Oriental et 0,63 dans la province du Kasaï Occidental. Le milieu rural accuse un ratio fille –garçon plus faible que le milieu urbain (0,71 pour le milieu rural et 0,85 pour le milieu urbain). La différence est aussi nette lorsqu'on considère le niveau d'instruction de la mère : il se dégage que le ratio est plus faible (0,64) parmi les ménages dont les mères n'ont aucune instruction, mais plus élevé dans les ménages où les mères sont de niveau secondaire et plus (0,91). Il en est de même du niveau de bien-être économique où le ratio est de 0,89 pour les ménages les plus riches, alors qu'il n'est que de 0,57 pour les enfants appartenant aux ménages les plus pauvres.

Tableau 25 : Indice de parité fille-garçon au secondaire

Caractéristique sociodémographique	Indice de parité entre les sexes au secondaire
Provinces	
Kinshasa	0,95
Bas-Congo	0,73
Bandundu	1,01
Equateur	0,76
Orientale	0,97
Nord-Kivu	0,66
Sud-Kivu	0,64
Maniema	0,69
Katanga	0,71
Kasaï oriental	0,56
Kasaï occidental	0,63
Milieu de résidence	
Urbain	0,85

Rural	0,71
Niveau d'instruction	
Aucune	0,64
Primaire	0,87
Secondaire+	0,91
Quintile du bien-être économique	
le plus pauvre	0,57
Second	0,72
Moyen	0,68
4 ^e	0,79
Le plus riche	0,89
Total	0,81

8.16. Conclusion

CHAPITRE 9 : POPULATION ET EMPLOI

9.1. Introduction

Ce chapitre traite principalement de trois éléments. Il s'agit du taux d'activité par secteur, type d'emploi et du taux de chômage. Ces données seront structurées par milieu de résidence afin d'appréhender au mieux la situation.

Notons que la mesure de taux d'activité implique la connaissance de la population active. Cette dernière est un indicateur du nombre d'individus engagés sur le marché du travail, soit qu'ils exercent un emploi (actifs occupés), soit qu'ils en recherchent un (chômeur). Le taux d'activité désigne ainsi le rapport entre la population active et la population potentiellement active, c'est-à-dire en âge de travailler.

Les résultats de l'enquête 1-2-3 (RDC_INS, 2012 :63) montrent que les actifs représentent 56% de la population, soit 28,8 millions d'individus. La répartition de ces actifs est en faveur des hommes, avec un taux d'activité de 58,8% contre 53,2% pour les femmes.

9.2. Taux d'activités passé et actuel

Les résultats du tableau 8 présentent la structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité. Ces secteurs d'activité sont : le secteur primaire¹⁰, l'industrie¹¹, le commerce¹² et les services¹³.

Pour ce qui est du secteur institutionnel, il se dégage de ce tableau que près de trois (3) personnes sur cinq (5) (soit 59,7 %) en RDC occupent le secteur agricole informel dont 77,5% l'exercent en milieu rural. Les actifs kinois occupent majoritairement des emplois informels mais non agricoles (61,1%).

S'agissant du secteur d'activité, le secteur primaire occupe une place de choix sur l'ensemble du pays (71,2%), mais très prononcé en milieu rural (84,2%). Le commerce vient en deuxième position (15,2%). Contrairement au secteur primaire, le commerce est plus exercé en milieu urbain (28,7%) et principalement à Kinshasa (32,6%).

¹⁰ Comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture.

¹¹ Comprend les industries manufacturières et extractives et le BTP.

¹² Comprend le commerce de gros et de détail.

¹³ Comprennent les hôtels et restaurants, les services de réparation, les activités de loisirs, touristiques ainsi que les services domestiques, les services aux collectivités, les services aux entreprises, les banques et les services financiers, les transports et télécommunications, et les autres services.

Tableau 8: Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité

Secteurs	Kinshasa	Milieu urbain (sans Kinshasa)	Rural	Total
Secteur institutionnel				
Administration	15,4	10,2	3,2	5,7
Parapublic	6,8	6	1,5	2,9
Privé formel	15,1	5,7	0,4	2,8
Informel non agricole	61,1	54,7	17,3	28,9
Informel agricole	1,6	23,4	77,5	59,7
Secteur d'activité				
Primaire	2,3	25,8	84,2	71,2
Industrie	14,6	13,9	4,5	4,4
Commerce	32,6	28,7	3,8	15,2
Services	50,5	31,6	7,6	9,2

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC. : 66

9.3. Types d'occupation

XX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

9.4. Types d'emploi exercés

Conformément au résultat du tableau 8, les caractéristiques de l'emploi par secteur institutionnel et secteur d'activité relevées plus haut se traduisent directement dans la composition des actifs par catégorie socio-professionnelle (CSP). Dans l'ensemble du pays, six actifs occupés sur dix sont en effet à la tête de leur propre unité de production, comme patron employant des salariés, ou à leur propre compte. Les cadres ne représentent eux que 5,2 % des actifs du pays mais presque le double dans les zones urbaines autres que Kinshasa et représentent 21,3 % des actifs dans la ville province de Kinshasa.

Considérant le taux de salarisation, et cela entre milieu de résidence, il se dégage que globalement ce dernier se chiffre à 16,3% sur l'ensemble du pays, avec un écart très prononcé entre milieu de résidence. Il va de 7,1% en milieu rural à 31,7% en milieu urbain.

Tableau 9 : Structure par CSP¹⁴ et pluriactivité des personnes exerçant un emploi

CSP	Kinshasa	Milieu urbain (sans Kinshasa)	Milieu rural	RDC
Cadres	21,3	9,8	1,9	5,2
Travailleurs indépendants	39,7	58,6	66,6	62,7
Employés, ouvriers	25	16,5	3,8	8,3
Manœuvres et autres	10,1	6,9	2,0	3,7
Aides familiaux	3,8	8,2	25,8	20,2
Taux de pluriactivité sur les douze derniers mois	8,5	15,9	21,4	19,2
Taux de pluriactivité sur les sept derniers jours	4,6	10,4	13,1	11,9
Taux de salarisation	54,3	31,9	7,1	16,3

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC. : 68

S'agissant de la pluriactivité, méthode stratégie des ménages et des individus pour accroître leur revenu, il ressort du tableau 9 que le cumul d'activité est très élevé en milieu rural (21,1%) qu'en milieu urbain (15,9%) au cours de 12 mois ayant précédé l'enquête.

Par ailleurs, une frange de la population kinoise active n'est ni cadre, ni travailleur indépendant, ni ouvrier et moins encore un employé mais œuvre dans les manœuvres (10,1%). Ce qui montre que l'accès à un emploi n'est pas facile, d'où augmentation du taux de chômage.

9.5. Taux de chômage

Le Chômage est une situation qui traduit l'absence d'emplois pour des personnes en âge de travailler disposant des aptitudes pour travailler et disponible pour le faire. En pratique, le taux de chômage exprime le rapport entre les personnes sans travail et qui en recherchent un et la population active totale, c'est-à-dire la somme des actifs occupés et des chômeurs. Il est souvent important de mettre cet indicateur en lien avec le taux d'activité ; étant donné que les conditions sur le marché du travail changent. Ainsi donc l'Emploi et chômage peuvent donc progresser ou reculer simultanément.

¹⁴ Catégorie socioprofessionnelle

Tableau 10 : Répartition du taux de chômage par âge et par milieu de résidence en RDC

Groupe d'âge	Kinshasa	Autre urbain	Urbain	Rural	RDC
10,-14	11,8	5,5	6,8	1,5	2,2
15-24	49,9	15,5	24,6	3,1	8,8
25-34	20,4	9,8	12,7	1,8	5,4
35-54	12,3	5,2	7,4	0,7	3,1
55-64	6,5	2,7	3,8	0,3	1,4
65 ans et +	13,7	2,8	6,3	0,5	2,1
Ensemble	18,8	7,8	11,1	1,4	4,5

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.2012 :89

Les données du tableau 10 révèlent qu'il y a 4,5% de chômeurs en RDC au sens du BIT15. A Kinshasa, près d'une personne active sur cinq au soit 18,8% serait composée de chômeurs. Le taux de chômage est relativement faible indépendamment de groupe d'âge en milieu rurale comparativement Kinshasa où le taux est très élevé.

9.6. Conclusion

¹⁵ Bureau internationale du travail

CHAPITRE 10 : POPULATION ET CONDITION DE VIE

10.1. Introduction

Ce chapitre a pour objectif de présenter les conditions de vie des ménages en RDC. Ainsi, quatre sections seront traitées par la suite. La première examine les conditions de vie des ménages avec un accent particulier sur l'approvisionnement en eau, disponibilité de l'électricité, type de revêtement du sol, nombre de pièces utilisées pour dormir ; la deuxième présente les différents biens durables possédés par les ménages ; la troisième décrit les ménages selon les modes d'évacuation des ordures et la quatrième se consacre à l'indice de bien être de la population.

10.2. Répartition des ménages selon les caractéristiques de l'habitat

Le tableau 11 synthétise les principales caractéristiques de l'habitat en RDC.

Tableau 11 ; répartition de a population par caractéristique de l'habitat et les sources d'approvisionnement en eau potable.

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Source d'approvisionnement en eau de boisson			
Source améliorée	84,5	32,2	48,7
Robinet dans le logement	2,6	0,1	0,9
Robinet dans la cour/parcelle	17,1	0,3	5,6
Robinet public/Borne fontaine	16,1	6,8	9,7
Robinet chez le voisin	26,4	0,6	8,7
Puits à pompe/forage	3,6	1,7	2,3
Puits protégé	6,1	3,0	4
Source d'eau protégée	11,6	19,8	17,2
Eau de pluie	0,0	0,0	0,0
Eau en bouteille	1,1	0,0	0,4
Source non améliorée	14,7	67,7	51
Puits non protégés	3,6	6,3	5,4
Source non protégée	8,4	49,2	36,3
Camion-citerne/charrette avec petite/citerne	0,1	0,0	0,0
Eau de surface	2,6	12,2	9,2
Autre	0,8	0,0	0,3
Électricité			
Oui	42,0	0,4	13,5
Non	58	99,6	86,4
Matériau de revêtement du sol			
Terre, sable	49,4	95,3	80,8
Bouse	0,4	1,3	1,0
Planches en bois	0,1	0	0,1

Palmes/bambou	0,1	0,6	0,5
Bandes de vinyle ou asphalte	0,0	0,0	0,0
Carrelage	3,3	0	1,1
Ciment	45,6	2,4	16,1
Moquette	0,7	0,0	0,2
Autre	0,4	0,2	0,3
Pièces utilisées pour dormir			
Une	28,7	34,6	32,7
Deux	38,6	35,2	36,3
Trois ou plus	32,1	29,9	30,6

RDC-min-plan, 2013-2014 :21

Quelques progrès significatifs sont enregistrés en matière de l'approvisionnement en eau et en fonction de certaines caractéristiques du logement en RDC.

La proportion de ménages utilisant de l'eau de boisson salubre (provenant d'une source améliorée) est passée de 46 % en 2007 à 49 % en 2013. En milieu rural, cette proportion est passée de 24 % à 32 % et en milieu urbain de 80 % à 85 %.

En matière d'électricité et de revêtement du sol, seulement 14 % des ménages (42 % en milieu urbain contre 0,4 % en milieu rural) ont de l'électricité dans leur logement. La majorité des ménages (81%) vivent dans un logement où le sol est en terre/sable. En milieu rural, c'est la quasi-totalité des ménages (95 %) qui vivent dans ces conditions comparativement en milieu urbain où cette situation concerne près d'un ménage sur deux (49 %). La proportion des ménages ruraux qui vivent dans un logement où le sol est en ciment n'est que de 2,4 %, contre 45,6 % dans les ménages urbains et 16,1 % dans l'ensemble des ménages.

Concernant le nombre de pièces utilisées pour dormir, trois ménages congolais sur dix (30,6%) utilisent au moins 3 pièces pour dormir.

10.3. Répartition des ménages selon les biens possédés par les ménages

L'une des manières d'évaluer le niveau socio-économique des ménages est de saisir les biens que ceux-ci possèdent.

Il ressort du tableau 11 que dans l'ensemble du pays, les biens les plus fréquemment possédés sont, par ordre d'importance sont : des lits, des chaises, des houes, des lampes, une radio, un téléphone portable, une montre et une télévision. On constate que certains biens sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural, et vice-versa. Certains d'autres sont quasi inexistantes en milieu rural. Il s'agit de l'ordinateur, téléphone fixe et le réfrigérateur.

Pour ce qui est de moyens de transport, la proportion de ménages qui possèdent une bicyclette est très proche dans les deux milieux de résidence (23 % en milieu urbain et 25 % en milieu rural). S'agissant de la possession de terre agricole, près de six ménages sur dix (59,9 %) possèdent une terre agricole ; même si près de trois ménages sur

quatre (74%) qui la possèdent vivent en milieu rural 74 % contre 29 % en milieu urbain.

Tableau 12: Répartition de ménages en fonction des équipements électroménagers et des moyens de transport utilisés

Possession	Urbain	Rural	Ensemble
Biens possédés par le ménage			
Radio	58,2	35,4	42,6
Télévision	43,7	1,7	15
Téléphone portable	78,9	20,8	39,1
Téléphone fixe	1,8	0,3	0,8
Réfrigérateur	14,1	0,1	4,5
Groupe électrogène	6,9	1,2	3
Réchaud/Cuisinière	21,4	0,2	6,9
Chaises	91,2	68,9	75,9
Lits	88,7	73,5	78,3
Lampes	77,5	55,3	62,3
Fours	4,4	1,2	2,2
Houes	49,4	77,7	68,8
Machines à coudre	10,8	2,8	5,3
Montre	50,4	23,4	31,9
Ordinateur	7,9	0,2	2,6
Maison en location	16,5	2,1	6,7
Moyens de transport			
Bicyclette	22,7	24,8	24,1
Charrette tirée par un animal	0,1	0,1	0,1
Motocyclette/scooter	7,9	3,8	5,1
Voiture/camion	4,3	0,1	1,4
Bateau à moteur	0,0	0,0	0,0
Pirogue	0,6	0,6	0,6
Possession de terres agricoles	28,8	74,3	59,9
Possession d'animaux de ferme	29,1	55,0	46,8
Effectif	5 741	12 430	18 171

RDC-Min Plan 2013-2014

10.4. Répartition des ménages selon les modes d'évacuation des ordures

XX
XX
XX

10.5. Répartition des ménages selon l'indice de bien-être économique

L'indice de bien être est un indicateur composite. Il est construit à partir des informations sur la possession par les ménages de certains biens durables et sur base de certaines caractéristiques du logement tel que relever aux tableaux 11 et 12 ci-haut.

Le tableau 13 présente la répartition des ménages par quintile de bien-être économique, selon le milieu de résidence et la province.

Tableau 13 : Répartition (en %) de la population par quintile de bien-être économique et coefficient de Gini, par province et selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence/province	Quintiles de bien-être économique					Effectif des enquêtés	Coefficient de Gini
	Le plus bas	Second	Moyen	Quatrième	Le plus élevé		
Urbain	4,8	3,3	7,4	27,4	57,1	32 948	0,3
Rural	27,9	28,7	26,5	16,1	0,7	63 389	0,19
Province							
Kinshasa	0	0	0	2,9	97,1	8 614	0,14
Bas-Congo	5,5	13,3	25,3	32,4	23,5	4 243	0,24
Bandundu	22,6	33,5	24,5	16,6	2,8	15 227	0,39
Équateur	38,5	24,3	21,1	13	3,1	13 198	0,26
Orientale	25,7	24,2	22,5	18,4	9,3	9 692	0,33
Nord-Kivu	13,3	17,2	19,6	26,9	22,9	8 208	0,36
Sud-Kivu	7,8	13,2	25,9	43,1	10,1	7 381	0,42
Maniema	20,5	21,2	33,1	20,8	4,4	3 299	0,34
Katanga	16	16,1	17,6	17,3	33	10 020	0,38
Kasaï Oriental	20,7	19,4	19,3	24,6	16	10 018	0,34
Kasaï Occidental	31,1	22,2	18	20,9	7,8	6 436	0,28
Ensemble	20	20	20	20	20	96 337	0,40

RDC_Min plan, 2013-2014.

Les résultats du tableau 13 montrent que presque 85 % de la population urbaine sont classés dans les deux premiers quintiles dont plus de la moitié appartient au seul quintile le plus élevé (57 %). Par contre en milieu rural, la majorité des ménages soit 28,7% est classée au quatrième quintile ou à la quatrième position dans l'échelle.

En ce qui concerne les provinces, c'est la ville province de Kinshasa qui vient en première position (97,1%). Les provinces du Katanga (33%) et du Bas-Congo (23,5%) viennent respectivement en deuxième et troisième position. L'Équateur, le Kasaï-Occidental et la province Orientale sont les provinces les moins bien classées en matière du bien-être économique et social.

S'agissant du coefficient de Gini¹⁶, la RDC présente une distribution plus égalitaire qu'inégalitaire du niveau de bien-être économique de sa population (0,40). Cependant, la situation est plus préoccupante (plus inégalitaire) en milieu urbain (0,30) qu'en milieu rural (0,19) qui est relativement plus homogène.

¹⁶ Le coefficient de Gini indique le niveau de concentration du bien-être économique. Une valeur proche de 0 signifie une distribution égalitaire et une valeur proche de 1 indique une distribution totalement inégalitaire

Certaines provinces se démarquent par une inégalité plus accentuée par rapports aux autres. Il s'agit de la province Sud-Kivu (0,42), du Bandundu (0,39) et du Katanga (0,38) comparativement aux provinces de Kinshasa (0,14) et du Bas-Congo (0,24).

10.6. Conclusion

Chapitre 11 : Statut de la femme et violences conjugales

11.1. Introduction

11.2. Contrôle de l'utilisation de l'argent dans le ménage

11.3. Possessions de biens

11.4. Prise de décisions dans le ménage

11.5. Opinion sur les violences sexuelles

11.6. Violences physiques subies depuis 15 ans

11.7. Violences sexuelles subies depuis 15 ans

11.8. Contrôle exercé par le mari/partenaire

11.9. Violence conjugale

11.10. Violence contre le conjoint

11.11. Conclusion

CONCLUSION GENERALE

Work in progress

BIBLIOGRAPHIE

Work in progress

ANNEXE

Work in progress